

2009



RAPPORT ANNUEL LASER COFINOGA

1	RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	2
2	CHIFFRES CLES, FAITS MARQUANTS & RESULTATS CONSOLIDES.....	3
3	L'ACTIVITE 2009	7
3.1	LASER CONSUMER FINANCE (LCF) : L'OFFRE DU CREDIT DIRECT AU GRAND PUBLIC	7
3.2	LASER MARKETING & FINANCIAL SERVICES (LM&FS) : L'OFFRE PARTENAIRE.....	8
4	GESTION DES RISQUES.....	11
5	RESSOURCES HUMAINES.....	23
6	PERSPECTIVES 2010.....	24
7	RAPPORT FINANCIER	25
7.1	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009	25
7.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009	26
7.3	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009	27
7.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009.....	29
7.5	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	30
7.6	RESULTATS SOCIAUX DE LASER COFINOGA SA	73
8	INFORMATIONS JURIDIQUES.....	74
8.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE AU 31-12-09	74
8.2	MOUVEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	75
8.3	AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES.....	76
8.4	FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LASER COFINOGA.....	77
8.5	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2009 79	
8.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LASER COFINOGA ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 225 – 37 DU CODE DE COMMERCE.....	80
8.7	PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010	88
9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	89

LASER COFINOGA

Société anonyme au capital de 100 000 000 €

Siège social : 66 rue des Archives - PARIS 3ème

682 016 332 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

1 Rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et celle de ses filiales au cours de l'exercice 2009, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Lemoine

Administrateurs

La Société Anonyme des Galeries
Lafayette représentée par
Monsieur Philippe Houzé,
Monsieur Jacques Calvet,
Monsieur Ugo Supino,

La société BNPP Personal Finance
représentée par
Monsieur Thierry Laborde,
Monsieur Gérard Chaurand,
Monsieur Vincent Bernard,
Monsieur Bruno Salmon.

ACTIONNAIRES

LaSer à 100%

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Michel Philippin

SECRETAIRE DU CONSEIL

Monsieur Dominique Perego

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Cailliau Dedouit et associés
PricewaterhouseCoopers Audit
Ernst & Young Audit

Commissaires suppléants

Monsieur Didier Cardon
Monsieur Pierre Coll
Monsieur Jean-Marc Montserrat

LaSer Cofinoga est une filiale à 100% de LaSer, groupe autonome dans son développement, détenu à parité par le groupe Galeries Lafayette et BNP Paribas Personal Finance (groupe BNP Paribas).

LaSer associe, dans une vision large de la relation client, les techniques des cartes de paiement et du crédit à la consommation, activités portées par LaSer Cofinoga, à celles de la fidélisation et de l'animation de la relation client, activités portées par LaSer Loyalty.

Sur les marchés européens où LaSer est présent, son organisation en deux pôles d'activité lui permet d'optimiser son offre :

- LaSer Consumer Finance (LCF) propose aux particuliers une gamme de services financiers (prêt personnel renouvelable ou classique, regroupement de crédits ..),
- LaSer Marketing & Financial Services (LM&FS) développe toute une gamme de solutions en matière de gestion et de valorisation des portefeuilles clients de ses partenaires.

2 Chiffres clés, Faits marquants & Résultats consolidés

En 2009 le marché européen du crédit à la consommation a été particulièrement marqué par une baisse du volume d'activité. A fin octobre 2009, les encours ont chuté de 1,3% sur un an (*Source BCE*). Ce ralentissement est lié à un contexte de hausse du chômage qui est passé, dans la zone Euro, de 8,2% en décembre 2008 à 10% en novembre 2009. (*Source Eurostat*)

En France, la production de crédits à fin décembre 2009 des établissements spécialisés, concernant les crédits renouvelables, prêts personnels et financement des biens d'équipement du foyer, est en recul de 15,5% par rapport à 2008. (*source ASF*)

Dans ce contexte et de par ses activités liées à la consommation des ménages, les résultats de LaSer Cofinoga ont été impactés.

- Les encours gérés (hors Espagne et Portugal), en croissance de 3,5%, ont bénéficié des flux de production de crédits souscrits les années précédentes; en effet la production de l'année 2009 a été en baisse de 15,7%. La part des encours à jour, créances sur lesquelles aucune échéance n'est impayée, s'est détériorée en passant de 84% en 2008 à 81% en 2009.
- Le résultat brut d'exploitation a bénéficié de la diminution des charges de fonctionnement, résultat de la mise en œuvre d'un plan drastique d'économies; il croit de 16,2% par rapport à 2008.
- La détérioration du risque, en hausse de 53%, a tout particulièrement impacté cette rentabilité. Ainsi le résultat d'exploitation de LaSer Cofinoga est de 47 millions d'euros en 2009 contre 186 millions en 2008. De nombreuses mesures ont été prises pour enrayer cette dégradation tant au niveau de l'acceptation des nouveaux crédits que de la gestion du recouvrement.
- Le résultat net part du groupe de LaSer Cofinoga ressort à 64 millions d'euros et comprend 49,7 millions d'euros de résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession concernant la filiale portugaise et la succursale espagnole.

Chiffres clés

A noter qu'en application de la norme IFRS 5, les résultats de l'activité de la filiale portugaise avant cession et l'impact de celle-ci ainsi que ceux liés à l'arrêt de l'activité en Espagne sont présentés sur un poste spécifique du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

En millions d'Euros	2005	2006	2007	2008	2008 Retraité (3)	2009	Var 09/08
Production (1)	8 166	7 739	8 406	8 419	7 378	6 219	-15,7%
Encours bruts gérés au 31 décembre (1)	12 019	11 222	12 710	13 758	12 390	12 823	3,5%
Effectifs au 31 Décembre (1)	4 945	5 052	5 732	6 235	5 728	6 128	400
Produit net bancaire consolidé	1 025	1 123	1 277	1 354	1 222	1 318	7,9%
<i>A périmètre et change constants</i>							5,6%
Résultat brut d'exploitation	476,2	531,2	654,7	734,1	651,8	757,3	16,2%
Résultat d'exploitation net du coût du risque	211,4	246,7	286,9	208,3	186,3	47,3	-74,6%
<i>A périmètre et change constants</i>							-66,3%
Résultat net part du Groupe	146,2	222,6	189,4	134,0	130,5	64,0	-51,0%
<i>en %</i>							
Coefficient d'exploitation	53,5	52,7	48,7	45,8	46,6	42,6	
Rendement après impôts des fonds propres durs actionnaires	26,0	31,7	20,8	12,8	12,8	5,1	
Ratio de solvabilité	11,9	13,6	12,6	12,0	12,0	11,9	
Ratio Tier 1	6,8	8,4	8,1	7,7	7,7	8,4	
Capitaux propres consolidés de LaSer Cofinoga (2)	1 420	1 607	1 773	1 870	1 838	1 737	-5,5%
<i>dont dettes subordonnées</i>	<i>437</i>	<i>407</i>	<i>395</i>	<i>426</i>	426	433	

(1) en considérant 100% des filiales et 100% de leurs effectifs et non la quote-part détenue par le Groupe, hors Espagne et Portugal en 2009 et 2008 retraits

(2) Capitaux propres au 31 décembre, y compris intérêts minoritaires & dettes subordonnées

(3) Dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2008, les provisions pour perte de marge future des prêts et créances à la clientèle ont été corrigées. En application de la norme IAS 8 le bilan au 31 décembre 2008 et le compte de résultat au 31 décembre 2008 présentés dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2009 sont retraités pour corriger cette sous-évaluation. En application de la norme IAS 8, l'impact de cette correction a été comptabilisé en capitaux propres au 1er janvier 2008 pour 28 M€ net d'impôt et le résultat net 2008 pour 4 M€. D'autre part en application de la norme IFRS 5, le compte de résultat comparatif du 31 décembre 2008 a été retraits suite à la cession des activités portugaises et à l'arrêt des activités espagnoles destinées à être cédées; les éléments de résultat de ces activités ont été reclassés dans le même poste « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Faits Marquants 2009

- Dans le cadre de l'accord conclu avec BNPP Personal Finance, visant à rationaliser les implantations territoriales des deux groupes, LaSer Cofinoga a cédé sa filiale portugaise et acquis la filiale polonaise de BNPP Personal Finance.

Ces opérations ont été signées le 29 mai 2009 et ont abouti :

- ✓ A l'acquisition par Sygma Banque, filiale de LaSer Cofinoga, des sociétés polonaises Cetelem Bank et Cetelem Polska Expansion. Ces sociétés avaient un encours au 30 juin 2009 de 557 millions d'euros (*). Désormais l'ensemble des activités de LaSer Cofinoga en Pologne représente un encours de plus de 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2009 (*). Le regroupement des activités commerciales et opérationnelles renforce la position de LaSer Cofinoga sur le marché polonais.

(*) Au taux budgétaire de conversion du Zloty

- ✓ A la cession de la filiale portugaise SGPS, maison mère de Credifin, à BNPP Personal Finance. A fin mai 2009, l'encours de Credifin était de 620 millions d'euros.

- En juin 2009, le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga a décidé du principe d'arrêter :
 - ✓ l'activité crédit en Espagne, réalisée par Banco Sygma Hispania, la succursale espagnole de Sygma Banque,
 - ✓ l'activité de courtage en assurance associée, réalisée par Sygma Mediacion, filiale de Sygma Banque.

Cette décision fait suite à la remise en cause, en Espagne, du modèle économique des crédits avec un recrutement en direct en Espagne, dans le cadre de la crise économique que subit ce pays. Les modalités de mise en œuvre de cet arrêt d'activité sont en cours; la recherche d'une solution de cession de l'activité étant privilégiée par le management de LaSer.

- En décembre 2009, LaSer Cofinoga a cédé sa participation au capital de Financo, soit 15%, à Crédit Mutuel Arkéa pour un prix de 18,7 millions d'euros générant une plus value consolidée de 3 millions d'euros.
- Afin de se préparer à l'évolution du marché du crédit à la consommation, caractérisé par une baisse de la demande de crédits et une dégradation du niveau de risque, ainsi qu'à la pression de la réglementation, en particulier en France, LaSer, la maison mère de LaSer Cofinoga, a engagé un plan de transformation visant à faire évoluer son activité, ses coûts et son offre de crédit. Misant sur la richesse de son expertise et de ses savoir-faire dans son offre globale au service de la relation client, LaSer a fondé son plan sur trois axes :
 - ✓ Restructurer ses activités de crédit dans la continuité de la stratégie engagée depuis deux ans de rééquilibrage de l'offre crédits renouvelables et crédits amortissables. Cette refonte du modèle économique est accompagnée d'une évolution de la politique de risque.
 - ✓ Renforcer l'efficacité opérationnelle et organisationnelle avec un objectif de baisse de 10% de ses coûts dans le domaine de l'activité crédit.
 - ✓ Déployer l'offre globale de services baptisée « Customer Demand Chain », répondant à la totalité des attentes exprimées ou non du consommateur lors de sa relation avec une enseigne commerciale.

Ce plan a pour pilier transversal un accompagnement du changement fondé sur les thèmes de la communication interne, la mobilité, l'évolution des compétences et des pratiques managériales.

Résultats consolidés

Production : 6,2 milliards d'euros, -15,7%

La production de crédits est en baisse sensible de -15,7% en 2009, conséquence de la décroissance du marché du crédit en Europe, du resserrement des critères à l'octroi de LaSer Cofinoga et d'une réduction des coûts commerciaux. La distribution de crédits via les médias en direct et les courtiers a été particulièrement touchée, avec une baisse de 45% de la production totale en France et en Pologne.

Encours bruts gérés : 12,8 milliards d'euros, +3,5 %

A fin décembre, l'encours est de 12,8 milliards d'euros dont 586 millions d'euros liés à l'acquisition de Cetelem Bank en Pologne.

LaSer a poursuivi sa stratégie de rééquilibrage de son activité de crédits renouvelables et crédits amortissables. Ainsi la part de ces derniers, y compris les regroupements de créances, est passée de 41% en 2008 à 45% en 2009 de l'encours total (33% en 2006).

LaSer Marketing & Financial Services, l'offre partenaire (BtoBtoC)

Encours à fin 2009 en millions d'euros, variation 2009/2008 à taux de change constant

France	3 148	-8,2%	Ralentissement de la production sur le marché français
Filiales françaises et Partenariats en gestion d'encours	2 337	-3,2%	Ralentissement de Banque du Groupe Casino (1Mds encours en baisse de 7%), de Solféa avec -6%, stabilité de la filiale CDGP.
Royaume-Uni	831	+33,1%	Succès des accords commerciaux signés en 2008 et en 2009.
Pays-Bas	748	-3,4%	Repositionnement de certains partenariats dans un contexte de renforcement de la législation sur le crédit mise en place en 2008.
Scandinavie	318	+1,8%	Resserrement de la politique d'acceptation au Danemark. Lancement du prêt personnel sur le marché norvégien.
Pologne	823	> X3	Acquisition de Cetelem Polska
Total LM&FS	8 205	+5,2%	

LaSer Consumer Finance, l'offre de crédit au grand public, en direct et via les courtiers (BtoC)

Encours à fin 2009 en millions d'euros, variation 2009/2008 à taux de change constant

France – Acquisition en direct	2 428	-4,3%	Baisse des dépenses commerciales.
France – Acquisition par courtiers	1 910	+6,9%	Renforcement des critères d'octroi couplé d'un ralentissement de la production sur le marché français.
Pologne	279	+4,4%	Ralentissement de la production en 2009 et arrêt de la commercialisation du regroupement de crédits.
Total LCF	4 617	+0,6%	

Résultat d'exploitation : 47,3 millions d'euros, -74,6%

Le produit net bancaire de LaSer Cofinoga à 1,3 milliard d'euros est en hausse de 7,9%. A périmètre et change constants, il augmente de 5,6%. Cette progression est de 2,4% pour les activités françaises, de 14,5% à l'International avec une forte contribution du Royaume-Uni et de la Pologne. LaSer Cofinoga a bénéficié d'une baisse du taux moyen de refinancement (2,97% en 2009 vs 3,57% en 2008), compensant ainsi la part croissante des encours non rémunérés car en défaut de paiement.

Les charges de fonctionnement ont diminué de 1,5%, soit de 4,6% à périmètre et change constants, suite aux actions entreprises dès 2007 de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité. Le coefficient d'exploitation est de 42,6% en 2009 contre 46,6% en 2008 (52,7% en 2006).

En 2009 LaSer Cofinoga a accentué son plan d'économie avec, à titre d'exemple:

- La réduction des coûts informatiques suite à des renégociations de contrats, reengineering et optimisation des coûts,
- La poursuite d'une politique de rationalisation des achats,
- L'évolution structurelle des modes de fonctionnement de LaSer Cofinoga,

- Le renforcement de l'efficacité opérationnelle: internalisation des prestations de recouvrement et gestion client au Royaume-Uni, optimisation des process opérationnels dans toutes les entités.

Cependant cette bonne tenue du résultat brut d'exploitation, en hausse de 16,2%, est fortement impactée par la dégradation du coût du risque. Retraité des effets périmètre, change et éléments non récurrents, le coût du risque a augmenté de 41%.

Les activités les plus lourdement impactées sont le crédit renouvelable en France et la globalité de l'activité polonaise. Cette détérioration, en lien avec la montée du chômage en Europe amenant une baisse des revenus des consommateurs, a été enrayée par les plans d'actions activées par LaSer Cofinoga. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre et pilotées sur l'ensemble de la chaîne risque : à l'octroi de crédits, dans la gestion notamment des crédits renouvelables et au recouvrement avec une réallocation des ressources.

Ainsi le résultat d'exploitation est de 47 millions d'euros en baisse de 74,6%.

Résultat net part du groupe : 64 millions d'euros, -51,0%

Le résultat net part du groupe comprend le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. En 2009 celui-ci est de 49,7 millions d'euros, soit la comptabilisation en application de la norme IFRS 5 :

- de l'arrêt de l'activité en Espagne pour -98,4 millions d'euros comprenant principalement le résultat net d'IS (-35M€), l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs (-47,4M€), le passage à perte des impôts différés (-14,4M€) et la sortie de goodwill (-1,4M€),
- de la cession du Portugal pour +148,1 millions d'euros comprenant principalement la plus value net d'impôt (+167,4M€) et la sortie du goodwill (-19,6M€).

Retraité de la sortie de ces goodwills, le résultat net de part du groupe LaSer Cofinoga ressortirait à +85 millions d'euros.

3 L'activité 2009

3.1 LaSer Consumer Finance (LCF) : l'offre du crédit direct au grand public

En 2009 LCF a principalement concentré ses efforts :

- à l'International, sur l'arrêt complet de l'activité en Espagne, la fermeture de la succursale de Sygma Banque en Roumanie, la réduction importante de la production en Pologne sur le canal courtage.
- en France, sur la limitation de la production de crédits renouvelables avec une revue de la politique d'octroi et un resserrement des critères d'acceptation.

L'encours géré total du pôle est de 4,6 milliards d'euros à fin décembre 2009 en légère croissance de 0,6% par rapport à 2008, à l'exclusion du périmètre de Banco Sygma Hispania, ce dernier étant désormais classé en «activités destinées à être cédées».

Les activités de crédit avec un recrutement en direct - Médiatis

Le ralentissement de la production de crédit du marché français n'a pas épargné Médiatis, pour qui la production de prêts personnels renouvelables a chuté de 36% entre 2009 et 2008.

Dès le début du second semestre 2009, Médiatis a entamé un tournant stratégique en investissant davantage qu'auparavant sur l'octroi de prêts personnels classiques amortissables. La campagne de fin d'année « le mois pour moi » orientée sur le financement de projets personnels a

d'ailleurs permis à Médiatis de conserver pleinement sa dynamique. La production de prêts personnels classiques hors regroupements de créances a cru de 19% en 2009 par rapport à 2008 dans un marché en décroissance de 15,9 % (1).

En termes de contrôle et de prévention du risque d'impayés, Médiatis a poursuivi en 2009 la mise en place de multiples actions telles que la revue des conditions d'octroi des regroupements de crédits ou les propositions de restructuration des dettes aux personnes en difficulté.

L'activité du réseau de courtiers Assurtis, filiale à 45% de Médiatis et à 55% d'April a chuté en 2009 par rapport à 2008 compte tenu du fort ralentissement du marché de regroupements de créances.

Les activités de crédit avec un recrutement par réseau de courtage

La filière courtiers du Groupe en France a marqué une pause dans son développement en 2009 dans un marché où la production de regroupement de créances a chuté de 36% (1).

La production de regroupements de créances adossés à une garantie a représenté, en 2009, 130 millions d'euros, soit 39% du total contre seulement 29% en 2008.

La gestion du risque client a été renforcée au niveau des procédures de contrôle interne, des processus pour l'octroi, de la gestion des regroupements de créances, et ce dans la continuité des actions démarrées fin 2008.

(1) source ASF – fin décembre 2009

Pologne – Direct et Courtage

En Pologne les activités de recrutement des clients via des courtiers et en direct sont gérées au sein de LCF qui regroupe également le courtier Dom Finsansowy QS (DFQS), avec lequel LCF Pologne réalise la majeure partie de sa production. DFQS est une centrale de courtage spécialisée dans le crédit à la consommation, achetée par LaSer au second semestre 2006.

En 2009, la production de crédits de LCF Pologne s'élève à 89,6 millions d'euros contre 169 millions d'euros en 2008 à taux de change équivalent. DFQS apporte 88% de cette production (90% en 2008) Le produit regroupement de créances n'est plus commercialisé car jugé trop risqué. En décembre, le produit prêt personnel amortissable à taux révisable a été lancé, remplaçant l'ancien « cash loan » (prêt personnel renouvelable) en lien avec la stratégie globale de LaSer.

Espagne

Compte tenu de la situation économique de l'Espagne, il a été décidé en juin 2009 d'arrêter l'activité de crédit en Espagne. La succursale Banco Sygma Hispania est en cours de cession.

Roumanie

LaSer Cofinoga a décidé de ne pas poursuivre son développement en Roumanie compte tenu des incertitudes économiques du pays. La production de crédit n'a pas été lancée. La succursale de Sygma Banque à Bucarest sera fermée au cours du 2^{ème} semestre 2010.

3.2 LaSer Marketing & Financial Services (LM&FS) : l'offre partenaire

En 2009, LM&FS a principalement concentré ses efforts sur l'acquisition et l'intégration de Cetelem Pologne et la maîtrise des risques.

L'ensemble de ce pôle gère un encours de crédit de 8,2 milliards à fin décembre 2009.

L'offre partenaire crédit en France

Activités Crédit LM&FS France

L'activité Crédit France LM&FS a subi les impacts de la dégradation du marché du crédit à la consommation en France avec une détérioration plus marquée sur le crédit renouvelable que sur les crédits amortissables.

L'année 2009 a été caractérisée par une augmentation du risque clients. La décision a donc été prise de limiter les volumes de production en mettant en place une politique d'octroi plus restrictive en cohérence avec le contexte économique.

Système U, partenariat signé en 2008, a décidé de différer les opérations de lancement de sa carte.

Dans un même temps, l'année 2009 a été l'année du déploiement de l'offre carte Cofinoga pour le eCommerce, principalement avec le succès du lancement de la carte RueduCommerce.com, outil de paiement mais aussi outil de fidélisation du cœur de cible high tech du site. Opodo, leader du eTourisme, a préparé le lancement de sa carte, effectué en janvier 2010, pour adresser ses 'frequent flyers'.

Enfin, LaSer Cofinoga s'est dotée d'un outil de centralisation des offres des principaux partenaires qui lui permet de proposer en direct à ses clients près de 80.000 produits mis à jour en temps réel, sur le site www.cofinoga-shop.fr.

Banque du Groupe Casino, filiale commune avec le Groupe Casino,

Sous le poids d'une consommation à la baisse et des mesures prises dans le domaine de la gestion du risque, la production de crédit a régressé de 40 % avec un volume de 313 millions d'euros (non compris la production avec paiement au comptant). A fin décembre l'encours de la Banque était de 999 millions d'euros, en baisse de 7% par rapport à l'année précédente.

En 2009 Banque du Groupe Casino a mis en œuvre la première partie de son programme de reengineering de ses processus opérationnels qui a abouti à une baisse des coûts. Des économies importantes ont aussi été réalisées sur les coûts commerciaux. Ces deux éléments conjugués à une hausse de la marge nette permettent à la Banque d'afficher un coefficient d'exploitation désormais inférieur à 45%. A l'instar de la profession, Banque du Groupe Casino a dû constater une dégradation du coût de son risque de crédit. Les mesures prises dans ce domaine dès le dernier trimestre 2008 et complétées au premier semestre 2009 permettent d'ores et déjà de constater des améliorations.

CDGP, Compagnie de Gestion et de Prêts, filiale commune avec E.D.S.G. (ex Quelle)

L'activité de CDGP a subi une baisse significative en 2009. Au delà des effets crise et décroissance du marché du crédit, elle a fortement été marquée par un marché de la Vente à Distance traditionnelle particulièrement éprouvé et par la mise en redressement judiciaire de La Source (ex Quelle La Source), partenaire commercial principal de CDGP.

Tous ces événements se traduisent par une production en baisse de 29% entre 2008 et 2009.

CDGP a cependant continué à développer son réseau de partenaires sur le Web avec notamment Rue du Commerce et Paypal et a maîtrisé, dans ce contexte difficile, sa rentabilité grâce à la bonne tenue de ses frais commerciaux et généraux.

A fin 2009, l'encours de CDGP s'établit à 469 millions d'euros, stable par rapport à 2008.

Banque Solféa, filiale commune avec Gaz de France,

Au titre de l'année 2009, Banque Solfea a financé 39 000 dossiers pour un montant global de production de 225 millions d'euros, en recul de seulement 3% par rapport à l'année 2008.

Avec 509 millions d'euros, l'encours clientèle fin de période est en baisse de 6,2% comparé au niveau décembre 2008. Depuis octobre, l'encours est à nouveau en croissance, + 6,4% sur les 3 derniers mois. Ce résultat a pu être obtenu grâce aux bonnes performances de production et l'augmentation de la durée des prêts.

On notera tout particulièrement en 2009 :

- Le lancement réussi des produits photovoltaïques et Eco-prêt à taux zéro.
- La signature d'un contrat triennal avec Soginorpa, gestion d'un parc de 65 000 logements issus des compagnies minières des Houillères du Nord Pas-de-Calais.

L'offre partenaire crédit à l'International

Royaume-Uni

Dans la continuité de 2008, 2009 a vu le maintien d'une croissance très soutenue pour LaSer UK, qui célébrait par ailleurs le 10^{ème} anniversaire de son entrée dans le groupe.

LaSer UK a poursuivi son développement en signant 80 nouveaux partenariats. Son encours atteint 830 millions d'euros à fin décembre 2009, soit une progression de près de 33% en année glissante et ce, malgré l'arrêt de l'important partenariat avec Land of Leather.

Cette croissance a été portée par :

- les partenariats historiques de LaSer UK tels All Saints, JJB, MK One, DSG, CarCraft, SCS ;
- les accords noués en 2008 tels Flybe (compagnie aérienne), Ultralase (chirurgie des yeux), DFS (N°1 du Meuble);
- la signature de nouveaux partenariats, notamment sur les secteurs de l'ameublement, de la literie (Dreams), du courtage en assurance et des cartes affinitaires (Leeds Football Club).

Ce développement commercial soutenu s'est accompagné du renforcement de l'efficacité opérationnelle de LaSer UK, dans la lignée des actions de transformation de 2008 (ré-internalisation de la gestion clients et partenaires).

Scandinavie

L'année 2009 de LaSer Nordic a été marquée par le lancement de son activité de prêts personnels sur le marché norvégien. L'activité sur cette première année, soutenue par l'intermédiaire de courtiers tels qu'Aconto (filiale à 35% de LaSer), Centum et Finansia, a été volontairement limitée afin de garantir une parfaite prise en compte des spécificités de ce nouveau marché, en particulier en matière d'évaluation du risque.

Dans un marché en crise (-3,4% sur le PIB danois 2009, un marché du crédit à la consommation en retrait de 6%), EkspresBank a maintenu sa présence auprès de ses partenaires historiques tels Dansk Supermarked (premier acteur de la distribution au Danemark), El Giganten et Idémobler. De nouveaux accords ont été signés, notamment avec Comfort Electronics et IN2House.

Malgré un resserrement des politiques d'acceptation, LaSer Nordic a maintenu son encours par rapport à 2008, 318 millions d'euros à fin décembre 2009.

En parallèle, la plateforme danoise a été restructurée afin de renforcer sa capacité à soutenir un développement scandinave et à garantir une maîtrise du risque. Cette transformation sera poursuivie en 2010 en incluant, notamment, l'internalisation des activités de recouvrement.

Pays-Bas

Dans un contexte économique en forte contraction marqué par une hausse du taux de chômage, un repli du PNB de 4,5% et de fortes baisses des dépenses de consommation sur ses secteurs historiques dominants (électronique, multimédia), LaSer Nederlands parvient à maintenir son encours à 748 millions d'euros.

Ces résultats intègrent les effets négatifs liés au renforcement de la législation sur le crédit mise en place en 2008 par l'autorité de tutelle et l'arrêt de partenariats jugés non stratégiques ou non rentables dans ce nouveau contexte.

Son expertise reconnue en matière de solutions de financement lui permet de proposer son offre à des partenaires issus de nouveaux secteurs, notamment le tourisme avec la signature d'un accord avec Finipedia/Corendon (agence de voyages), ou bien le secteur médical (Vision Clinics).

En 2009, LaSer Nederland a restructuré son organisation pour dorénavant déployer l'intégralité de l'offre LaSer dans l'ensemble de la zone Bénélux, en créant notamment une équipe dédiée aux Marketing Services.

Pologne LM&FS

L'environnement macro économique en 2009 a été particulièrement difficile en Pologne. D'autre part la Banque Centrale a baissé ses taux directeurs afin de stimuler l'économie et ainsi baisser le taux de l'usure de façon importante.

Bien que ce contexte soit particulièrement complexe, Sygma Bank Polska a pu assurer une croissance de son encours moyen de près de 24%, en maintenant ou renouvelant ses principaux partenariats Real, Selgros... Toutefois la baisse de production de 14% se traduit par une baisse de l'encours fin d'année (-1,9%).

Dans le même temps, la succursale a mis en place les mesures nécessaires pour palier aux problèmes liés à cette situation :

- d'une part, une nouvelle politique de gestion du risque avec un renforcement des capacités de recouvrement et une gestion plus sélective des canaux de distribution destinée à faire face à la montée significative des impayés,
- d'autre part une réorganisation des forces de ventes, et la modernisation des centres d'appel afin d'abaisser les niveaux de frais généraux.

En mai 2009, Sygma Bank Polska a racheté Cetelem Bank Pologne pour fusionner le 31 décembre 2009. Cette fusion va se traduire par une diversification de l'encours plus orienté vers le crédit classique, une combinaison de savoir-faire dans l'acquisition et gestion de crédits classiques et renouvelables ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts.

Ce nouvel ensemble, dont l'encours à fin décembre s'élève à 823 millions d'euros, permet à LaSer de se positionner comme un leader du crédit dans la distribution et de l'émission de cartes de crédit co-brandées en Pologne.

4 Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par la norme IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers que sont les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, les titres de participation non consolidés classés en actifs disponibles à la vente, les dettes financières, et les instruments dérivés contractés dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

En 2009, la décision a été prise de créer une Direction du Risque Crédit rattachée à la Direction Générale, volonté motivée par la dégradation du risque et également dictée par l'évolution du cadre réglementaire. Elle sera ainsi indépendante, dédiée et centralisée afin de renforcer son rôle de force de proposition et son devoir d'alerte. Cette décision prend effet au 1/1/2010.

I. Les risques de crédit de LaSer Cofinoga

Les risques de crédit se décomposent en trois grandes natures d'exposition :

- le risque vis-à-vis de la clientèle,
- le risque vis-à-vis des établissements de crédit,
- le risque de contrepartie dans les activités de marché.

Chacune de ces expositions fait l'objet d'une gestion rigoureuse basée sur une organisation stricte du contrôle interne.

I.1. Gestion du risque client

L'année 2009 a été marquée par une forte dégradation du risque crédit (+63% par rapport à 2008) aussi bien en France que dans les filiales internationales, sous les effets de la crise qui a impacté fortement la grande distribution, de la montée du chômage en Europe amenant une baisse des revenus des consommateurs, et de la nature des encours de crédit majoritairement renouvelables sur des clients relativement fragiles. De ce fait, et en continuité de ce qui avait été initié en 2008, de nombreuses mesures visant à limiter cette détérioration ont été prises sur l'ensemble de la chaîne risque tout au long de l'année: à l'octroi, en gestion notamment pour les encours de crédits renouvelables, et au recouvrement où des moyens massifs en ressources ont été réalloués. La production et l'encours se sont donc fortement ressentis de cet ensemble de mesures contraignantes. Dans le cadre de ces décisions, il faut noter l'arrêt de l'activité en Espagne au 30/06/09, pays touché de façon spécifique par la forte montée des taux immobiliers amputant très fortement le pouvoir d'achat des clients.

Une stabilisation de la dégradation du risque a été constatée en fin d'année en France, notamment sur le niveau des encours entrant en recouvrement. La situation de l'International est plus contrastée, du fait, entre autres, d'un niveau de risque restant très élevé en Pologne.

Situation de la France :

On observe une dégradation significative du risque des portefeuilles de crédits renouvelables, qu'il s'agisse de clients recrutés en direct ou via des partenaires distributeurs. L'encours constitué des regroupements de créances avec et sans garantie ne présente pas à ce jour de risque avéré inquiétant.

De manière à enrayer l'évolution du coût du risque, et face à des difficultés croissantes au niveau du recouvrement pour régulariser les retards, plus de 130 collaborateurs issus des centres d'appels ont été redéployés au recouvrement. La productivité a été volontairement diminuée en termes de nombre de comptes traités par collaborateur au profit de la qualité des actions entreprises et du montant des sommes recouvrées.

Parmi les mesures les plus impactantes qui ont été prises en 2009, on note :

- au niveau de l'octroi : la généralisation des échanges de données à l'ouverture des comptes de BNPP Personal Finance de manière à écarter les clients les plus risqués : réduction des plafonds, limitation de l'encours de crédit renouvelable par client au sein de LaSer, révisions des barres de score.
- Au niveau de la gestion : mise en place de contrôles supplémentaires avant toute augmentation de plafond, réduction des possibilités de déplafonnement
- Au niveau du recouvrement : transferts des ressources depuis les centres d'appel, traitement de clients en retard dès la constatation d'un prélèvement impayé avant sa

réémission, intensification de test visant à améliorer l'efficacité des différentes phases de recouvrement...

Concernant les différentes phases de gestion du recouvrement, l'année a été marquée par un infléchissement des performances au niveau de la phase amiable (jusqu'au 6ème mois de retard), et par un niveau d'encaissement en baisse au contentieux. Ces deux phénomènes étant directement liés à la crise et ses conséquences sur le chômage et le pouvoir d'achat des clients. Concernant le surendettement, la limitation de la durée des plans de surendettement sur 10 ans continue d'avoir un effet négatif sur le niveau des pertes partielles comptabilisées au moment de la mise en place du plan. Les effets de la procédure de rétablissement personnel restent stables par rapport à 2008.

Face à cette montée du risque, les enjeux sont de trouver de nouvelles cibles et de nouvelles offres pour relancer la production vers des segments potentiellement moins risqués, et de poursuivre les actions engagées sur le risque et le recouvrement. Le rééquilibrage vers davantage de prêts amortissables fait partie des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, une première opération commerciale Prêt Personnel Classique Médiatis forte et différenciante par rapport à la concurrence sur cette période a été lancée en novembre avec succès. L'objectif est à terme de modifier le mix produit du portefeuille Médiatis et de baisser son niveau de risque. Une opération similaire a été menée au sein du pôle Crédit France, LMFS.

Situation de l'international :

Au niveau risque, nous observons une très forte dégradation sur deux pays, l'Espagne et la Pologne. Sur les trois autres pays où LaSer opère, la situation est maîtrisée à un niveau élevé de coût du risque. L'ensemble reste fragile et fait l'objet d'un suivi rapproché.

Concernant l'Espagne, et au vu des résultats du premier semestre, la décision a été prise d'arrêter l'activité au 30 juin.

En Pologne, le choc a été violent mais la volonté forte de maintenir l'activité sur un marché européen de taille critique significative et en croissance sur le crédit à la consommation demeure affirmée. Les encours LM&FS – notamment en crédit classique- sont moins touchés par la dégradation du risque que les encours direct ou courtage. Par ailleurs, le développement de crédits amortissables commencé en fin d'année pèsera progressivement plus lourd dans les encours d'ici 2012.

Le recouvrement a connu une baisse de ses performances, plus particulièrement au contentieux. Face à cela, les processus ont été challengés et de nombreux tests sont en cours pour optimiser les performances (porte à porte, recherche « Parti Sans laisser d'Adresse », dialer...).

La gestion opérationnelle des encours de BNP Personal Finance de Pologne a été reprise par les équipes LaSer fin d'année. Là aussi, le risque s'est dégradé tout au long de l'année.

Dans les autres filiales, la dégradation du risque a été forte mais contenue. Au Royaume-Uni, une modification profonde du portefeuille de partenaires a permis de modifier le mix risque. Au Danemark, l'enjeu a été tout au long de l'année l'optimisation du recouvrement avec la décision de réinternaliser l'ensemble du traitement au sein de la filiale d'ici début 2010. Aux Pays-Bas, une vague de fraude portant sur des ouvertures de cartes sur internet a été endiguée via un renforcement des contrôles internes.

Analyse de sensibilité au risque client :

En 2009, des dépréciations complémentaires des portefeuilles de créances ont été prises en compte pour renforcer la couverture de risques dans les différents pays. De cette façon, à l'International et notamment en Pologne, les portefeuilles présentent des niveaux de couverture élevés. Par ailleurs, des analyses de sensibilité au risque client sont régulièrement effectuées. Des simulations de stress tests sur les hypothèses de pertes futures conduisant à la détermination des provisions, montrent une majoration potentielle du stock de provision pour dépréciation d'encours clients au 31 décembre 2009 pour un montant représentant moins de 5% des capitaux propres de LaSer Cofinoga.

Process de gestion du risque client :

Les procédures d'octroi et de montée en gamme ont été globalement durcies soit par des modifications de barres de score, soit par des demandes de justificatifs de revenus plus nombreux ou par la mise en œuvre de nouvelles règles plus strictes. La prévention de la fraude a été renforcée et structurée de manière à en renforcer l'efficacité.

Sur les produits de crédits renouvelables, les portefeuilles ont fait l'objet d'une gestion des plafonds adaptée au risque et pro active de façon à mieux prendre en compte les données macro économiques. Les équipes traitant les appels clients ont été sensibilisées à la question du risque et ont apporté une attention plus forte à la fragilisation de certains clients. Des solutions ont été ainsi proposées et mise en place quand cela était nécessaire.

Concernant les regroupements de créances Sygma Banque, les critères d'acceptation ont été revus, notamment sur la couverture du risque par la garantie hypothécaire le cas échéant en lien avec l'évolution du marché immobilier.

Les différentes entités en charge du recouvrement ont été renforcées en ressources humaines. Là où il était fait en externe, le recouvrement a été internalisé, comme au Danemark par exemple. Les performances des agents externes ont été jugées insuffisantes en 2009.

Détail de l'exposition au risque client de LaSer Cofinoga

La clientèle est essentiellement constituée de particuliers. Les entreprises et les autres agents économiques ne représentent qu'une part négligeable du total.

(en millions d'euros)	A jour (1)	En retard, non dépréciés (2)	Restructurés à jour (3)	Décote et provision sur clients restructurés à jour (4)	Encours dépréciés (5)	Provision sur encours dépréciés (6)	Total
Au 31/12/2009 :							
Prêts et créances sur la clientèle	8 391		1 123	(272)	2 345	(1 221)	10 366
Engagement en faveur de la clientèle (*)	13 145						13 145
Encours, en quote-part, des SEP pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas portés au bilan (**)	120		4		24	(15)	133
Au 31/12/2008 :							
Prêts et créances sur la clientèle	9 245		972	(229)	2 012	(941)	11 059
Engagement en faveur de la clientèle (*)	16 748						16 748
Encours, en quote-part, des SEP pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas portés au bilan (**)	114		3		19	(8)	128

(*) Il s'agit du solde disponible sur les encours revolving, ainsi que des montants de prêts amortissables en cours d'acceptation.

(**) Les Sociétés En Participation pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et dont les encours ne sont pas inscrits au bilan sont constituées des partenariats avec Banque AGF et Financo. En conséquence, LaSer Cofinoga et ses filiales supportent dans leur compte de résultat leur seule quote-part de risque sur les encours non portés.

(1) Les créances à jour sont les créances sur lesquelles aucune échéance n'est impayée.

(2) Le modèle de provisionnement retenu par le Groupe fait qu'il ne peut y avoir de créances en retard non dépréciées.

(3) Les créances restructurées à jour sont constituées des créances Neiertz et des restructurations amiables en France ainsi que des créances de même nature à l'International.

(4) La restructuration donne systématiquement lieu à la comptabilisation d'une décote et le cas échéant à la constatation d'une provision complémentaire.

(5) Les créances dépréciées sont les créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois.

(6) La provision pour dépréciation est la provision pour risque d'impayé calculée sur base actualisée conformément aux règles IFRS.

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Créances ratt.	Total
Prêts et créances sur la clientèle	1 868	534	2 210	5 236	1 768	243	11 859
<i>dont Location Financement</i>	1	1	2	5			9
Valeur brute	1 868	534	2 210	5 236	1 768	243	11 859
Provision pour dépréciation							-1 493
Valeur nette							10 366

Répartition géographique

(en millions d'euros)	France	International	Total
Au 31/12/2009 :			
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Brute	8 703	3 156	11 859
Provision pour dépréciation	(902)	(591)	(1 493)
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Nette	7 801	2 565	10 366
Au 31/12/2008 :			
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Brute	8 863	3 366	12 229
Provision pour dépréciation	(748)	(422)	(1 170)
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Nette	8 115	2 944	11 059

Encours garantis

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	France	Intern.	Total	France	Intern.	Total
Encours clients garantis	725	19	744	640	12	652

En France, les principales garanties dont bénéficie LaSer Cofinoga sont des hypothèques de premier rang, ou des cautions, prises à la mise en place des concours de consolidation de créances. A l'International, il s'agit également de créances garanties par des biens immobiliers (Procédure des « charging orders » mise en place en Grande Bretagne en 2007).

I.2. Le risque vis-à-vis des établissements de crédit

Détail de l'exposition

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	France	Intern.	Total	France	Intern.	Total
Prêts et créances sur les établissements de crédit (1)	627	49	676	738	69	807
Engagements de financement donnés (1)	114		114	73		73
Provision pour dépréciation						
Garanties reçues (1)	704		704	704		704

(1) l'exposition de LaSer Cofinoga sur les établissements de crédit, tant au poste prêts et créances qu'en engagement correspond essentiellement aux financements accordés aux filiales Crédit en contrôle conjoint pour leur part non éliminée en consolidation. LaSer Cofinoga refinance ces filiales au-delà de la quote-part détenue. La part non éliminée fait l'objet d'une garantie par les co-actionnaires.

Créances sur établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Créances ratt.	Total
Comptes et prêts	217	84	355	17		3	676
Valeurs reçues en pensions livrées							-
Valeur brute	217	84	355	17		3	676
Provision pour dépréciation							-
Valeur nette							676

I.3. Risque de contrepartie sur opérations de marché

L'objectif de la gestion du risque de contrepartie est d'éviter de traiter avec des contreparties susceptibles de faire défaut.

LaSer Cofinoga et ses filiales ne peuvent traiter des opérations de trésorerie et de dérivés qu'avec des contreparties autorisées au préalable par le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga.

Les contreparties autorisées sont choisies uniquement parmi des signatures bancaires françaises et internationales de premier plan. Des montants et durées maximum sont attribués à chaque contrepartie en fonction de leur rating et de l'analyse de leur santé financière.

Ces limites sont analysées chaque trimestre, leur maintien ainsi que toute modification –en montant et/ou en durée- font l'objet d'une validation préalable par le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga.

De plus, la Direction Finance Risque et Croissance Externe peut prendre à tout moment, sans attendre la tenue d'un Conseil, toute mesure visant à réduire la durée ou le montant maximum autorisés, voire à interdire toute nouvelle opération avec une contrepartie. Ces mesures sont ensuite validées par le Conseil. Ainsi, depuis l'été 2007, 15 contreparties ont été suspendues à titre préventif, essentiellement parmi les banques américaines et allemandes.

A ce jour 33 contreparties sont autorisées dont 90% notées Aaa et Aa, toutes situées en Europe dont 84% en France.

Répartition du portefeuille d'instruments dérivés selon la note de la contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur nominale	Juste valeur positive	Valeur nominale	Juste valeur positive
A	246	-		
AA	14 607	87	13 520	76
TOTAL	14 853	87	13 520	76

II. Les risques opérationnels de LaSer Cofinoga

Les procédures de contrôle permanent et de l'évaluation des contrôles dans la gestion des risques opérationnels prennent en compte des facteurs relatifs au contrôle interne dans l'évaluation des risques opérationnels.

LaSer Cofinoga fait partie du périmètre homologué en AMA, approche de mesure avancée, du groupe BNP Paribas et à ce titre LaSer Cofinoga a mis en place un dispositif avancé relatif à sa gestion des risques. Néanmoins la méthode de calcul utilisée pour le calcul de son propre ratio de solvabilité est en méthode standard.

Le cadre de gestion des risques opérationnels comporte :

- Une fonction dédiée et indépendante et un réseau de correspondants permettant de couvrir les activités consolidées par LaSer Cofinoga
- Une gouvernance des risques au niveau du groupe avec la tenue d'un comité mensuel de contrôle permanent qui traite du risque opérationnel ainsi que de l'ensemble des sujets de contrôle permanent
- Un système de mesure et d'analyse des risques avérés et potentiels
- Un reporting régulier auprès des dirigeants
- Un pilotage des plans d'actions permettant de diminuer la fréquence et la gravité des risques étudiés et constatés.

La méthode déployée s'appuie sur celle du groupe BNP Paribas et donc, en premier lieu, sur une cartographie des processus clés, effectuée dans l'ensemble des entités LaSer Cofinoga, avec l'outil Méga (base de données de cartographie des processus). En 2009 la documentation du Risque Opérationnel a fait l'objet d'une révision importante à travers la refonte du document de politique général se rapprochant des références groupe BNP Paribas.

Le résultat de l'étude et de la mesure des risques est intégré dans un outil placé sous la responsabilité de BNP Paribas.

En 2009, les outils ont évolués pour tracer davantage les liens entre les risques et les contrôles. Ces outils ont été déployés dans l'ensemble des filiales groupe concernés qui ont maintenant un accès direct aux outils de BNP Paribas.

La mise en œuvre de la méthodologie est placée sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Permanent. Un intranet spécifique a été mis en place afin de garantir la diffusion des normes et best practices et est régulièrement mis à jour par la Direction du Contrôle Permanent. Le calcul des fonds propres réglementaires en méthode avancée sera effectué par BNP Paribas - sur la base des incidents potentiels analysés, et des pertes collectées - qui restituera à LaSer Cofinoga sa quote-part pour prise en compte dans ses propres déclarations.

III. Ratio de solvabilité (non audité par le collège des Commissaires aux comptes)

III.1. Composition des fonds propres réglementaires

En millions d'euros

	2009	2008
Capital	193,8	193,8
Réserves & report à nouveau	842,0	815,4
Intérêts minoritaires	198,0	180,0
Résultat net de l'exercice (net de dividendes à distribuer)	64,0	53,6
Déduction des fonds propres de base	-338,0	-358,9
Fonds Propres Tier 1	959,9	883,9
Fonds propres complémentaires	400,0	510,0
Déductions des fonds propres de base & complémentaires		-8,5
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	1 359,9	1 385,4

LaSer Cofinoga avait émis en mai 1999 un TSDI de 110 millions d'euros admis dans les fonds propres complémentaires de premier niveau (Upper Tier 2), avec un *step-up* de 250 points de base et une option de rachat à partir du 4 mai 2009.

LaSer Cofinoga, avec l'accord de BNP Paribas, a opté pour le remboursement, en considérant que :

- sa propre situation ne justifiait pas de ne pas rembourser le TSDI,
- le remboursement ne provoquerait pas de difficulté en matière de liquidité et n'aurait qu'un impact limité sur le ratio de solvabilité,
- enfin et surtout, LaSer Cofinoga conservant l'objectif de recourir aux financements de marché, il était essentiel que les investisseurs gardent toute leur confiance dans la signature de LaSer Cofinoga.

III.2. Calcul du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité, au 31/12/2009 est établi selon les règles Bâle II. Le Groupe a appliqué les dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ont été calculées en appliquant l'approche standard.

Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont été déterminées en appliquant l'approche standard, excepté pour certaines entités exerçant une activité non crédit pour lesquelles l'approche de base a été retenue.

Au 31 décembre 2009, le ratio de solvabilité européen de LaSer Cofinoga est de 11,90%, 8,40% en Tier 1 contre 12,03% au 31 décembre 2008, 7,67% en tier 1.

	2009	2008
Fonds propres Tier 1	959,9	883,9
Total des fonds propres	1 359,9	1 385,4
Risque de crédit	9 378,8	9 632,5
Risque opérationnel	2 044,8	1 885,7
Ratio de solvabilité Tier 1	8,40%	7,67%
Ratio de solvabilité total	11,90%	12,03%

IV. Les risques de marché de LaSer Cofinoga

IV.1. Le risque de liquidité

Depuis l'augmentation de la participation de BNP Paribas au capital de LaSer en 2005, LaSer Cofinoga a directement eu accès aux refinancements proposés par BNP Paribas.

De plus, LaSer Cofinoga continue à pouvoir émettre en toute autonomie sur les marchés financiers. Au cours de l'année 2009, profitant d'une situation de surcouverture de ses encours à moyen terme, LaSer Cofinoga a essentiellement fait appel aux refinancements de marché en émettant des Certificats de Dépôts et Bons à Moyen Terme Négociables d'une durée moyenne de 1 an. En complément, LaSer Cofinoga a souscrit aux refinancements proposés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).

A ce jour, aucune difficulté de financement du plan 2010 n'est envisagée grâce à l'ensemble des possibilités de financement dont LaSer Cofinoga dispose.

Refinancements levés par LaSer Cofinoga en 2009, en cours au 31/12/2009 :

Certificat de dépôt : 2 451 millions d'euros

Bons à moyen terme négociables : 335 millions d'euros

Euro Medium Term Notes : 50 millions d'euros

SFEF : 167 millions d'euros

Emprunts levés auprès de BNP Paribas : 207 millions d'euros

Répartition des refinancements

Structure du refinancement au 31/12/2009 de LaSer Cofinoga, en valeur nominale

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actions de préférence (*)	180	180
Titres subordonnés à durée indéterminée - TSDI (*)		110
Autres emprunts subordonnés (Tier 2)	400	400
Emprunts obligataires senior	1 407	2 108
Emprunts MT	6 396	7 467
Titrisation		
TCN (CD, BMTN)	3 001	646
Autres emprunts (jj)		4
Emprunts SFEF	163	
TOTAL	11 547	10 915

(*) Instruments classés en capitaux propres selon les normes IFRS.

TCN = Titres de créances négociables, CD = Certificat de dépôt, BMTN = Bons à moyen terme négociables

Les filiales internationales sont refinancées :

- Essentiellement par LaSer Cofinoga au moyen de prêts intra groupe
- Dans une moindre mesure, par des lignes bancaires négociées auprès des banques de LaSer Cofinoga et par des lignes bancaires locales. Toutes ces lignes de crédit bancaires sont négociées et validées au niveau du Groupe.

Gestion du risque de liquidité

Les prévisions de besoins de financement mensuels sont établies sur une période de trois années glissantes, et mettent en évidence les besoins à court et long terme de chaque entité financée et de LaSer Cofinoga en consolidé. Cela permet d'optimiser la planification de la mise en place de nouveaux financements.

Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à court terme, s'établit au 31 décembre 2009 à 381% pour LaSer Cofinoga, au-dessus de la norme réglementaire de 100%.

Analyse des échéances contractuelles des passifs financiers au 31/12/2009

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Dettes ratt.	Total
Instruments financiers dérivés	14	20	34	103	52		223
Swaps de taux (*)	14	20	34	103	52		223
Swaps de change (*)							
Dettes envers les établissements de crédit	266	180	2 082	3 731	194	42	6 495
Dettes représentées par un titre	211	1 332	1 849	1 039		25	4 456
Titres de créances négociables (BSF, Certificats de dépôts, BMTN)	211	732	1 695	363		9	3 010
Emprunts obligataires (**)		600	154	676		16	1 446
<i>émis à taux fixe</i>		186	48	210		15	459
<i>émis à taux révisable</i>		414	106	466		1	987
Dettes subordonnées					428	5	433
Emprunts obligataires subordonnés remboursables					428	5	433
Emprunts SFEF				160		3	163
Garanties financières données (***)	530						530
Engagements de financements donnés (****)	13 260						13 260

(*) Il s'agit de l'échéancement de la juste valeur négative, selon la date d'échéance contractuelle du swap.

(**) Y compris la réévaluation des emprunts émis à taux fixe couverts en juste valeur.

(***) Il s'agit du montant maximum de l'exposition au titre des garanties données par le Groupe dans le cadre de ses accords de partenariat (voir note 1.3.13)

(****) Il s'agit essentiellement du disponible clientèle sur les encours revolving. L'engagement est positionné dans l'intervalle "un mois au plus", car contractuellement, le client est en droit d'utiliser ce disponible dans cet intervalle de temps.

Répartition géographique des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	France	Internat.	Total	France	Internat.	Total
Comptes et emprunts (à vue, à terme)	5 972	523	6 495	6 680	927	7 607
Titres de créances négociables (BSF, Certificats de dépôt, BMTN)	3 010		3 010	649		649
Emprunts obligataires	1 446		1 446	2 162		2 162
Emprunts obligataires subordonnés	433		433	426		426
Emprunts SFEF	163		163			
TOTAL	11 024	523	11 547	9 917	927	10 844

IV.2. Le risque de taux

Pour insensibiliser sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêt, LaSer Cofinoga couvre totalement son risque de taux.

- Concernant les emplois à taux fixe, les ressources affectées sont :
 - soit levées directement à taux fixe,
 - soit levées à taux variable puis transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance;
- Concernant les emplois à taux révisable, les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période. Au-delà de trois mois, les

ressources à taux variable peuvent être transformées ou plafonnées à taux fixe, dans la limite des emplois présents au bilan à la date de l'analyse.

Ventilation de la valeur nominale des instruments dérivés par durée résiduelle

(en millions d'euros)	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans	Total
Instruments dérivés de transaction	1 141	484		1 625
Swaps de taux	1 072	459		1 531
Caps & FRA	69	25		94
Instruments dérivés de couverture	7 468	4 272	1 488	13 228
Couverture de flux de trésorerie	601	125		726
Swaps de taux	601	125		726
Couverture de juste valeur	6 867	4 147	1 488	12 502
Swaps de taux	6 769	3 903	1 488	12 160
Caps	98	244		342
TOTAL	8 609	4 756	1 488	14 853

Efficacité des couvertures

La relation de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts classés en couverture de juste valeur a évolué de la façon suivante sur la période concernée :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture, coupons inclus	83	216	73	163
Ecart de réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie (en capitaux propres)	1	1		
<i>Coupons courus sur instruments financiers</i>	(19)	(75)	(15)	(5)
Juste valeur des dérivés de couverture, pied de coupon	65	142	58	158
Ecart de réévaluation des crédits clients couverts en taux	121		159	
<i>Ecart de réévaluation à étaler (inefficacité)</i>			(2)	
Ecart de réévaluation des dettes (refinancement)		52		45
Ecart de réévaluation des emprunts SFEF		(2)		
Réévaluation des encours clients en devise - change	6		(12)	
TOTAL	192	192	203	203

L'impact financier d'une variation des taux d'intérêt sur le coût de refinancement de LaSer Cofinoga est neutralisé par sa capacité à ajuster ses barèmes clients en conséquence, dans le respect des taux de l'usure, en France comme à l'International.

IV.3. Le risque de change

Le risque de change lié à un financement dans une autre devise que l'euro fait systématiquement l'objet d'une couverture : Zloty polonais, Livre Sterling, Couronnes danoise et norvégienne.

Ni les titres de participation des filiales hors zone euro ni leur résultat ne font l'objet d'une couverture.

V. Notations Moody's de LaSer Cofinoga

Le 21 janvier 2010, à la suite de la baisse d'un cran du rating de BNP Paribas, Moody's a abaissé le rating de LaSer Cofinoga d'un cran aussi, soit de Aa3 à A1.

Ces actions font suite au recalibrage des ratings engagé par l'agence de notation sur tous les établissements financiers notés. Celui-ci consiste en l'application de scénarios de pertes de

crédit et la mesure de leur impact sur la solidité financière intrinsèque des établissements financiers. Moodys adopte désormais une approche plus prédictive de la solidité financière en utilisant des scénarios de pertes attendues sur les actifs risqués et en mettant l'accent sur le capital et les résultats, en tant qu'éléments de sécurité et de robustesse intrinsèques aux Banques.

Globalement, Moody's motive la notation au niveau A1 par « le solide positionnement de LaSer Cofinoga sur le marché du crédit à la consommation et des cartes privatives en France et dans d'autres pays d'Europe, par son niveau de fonds propres adapté à ses actifs, et par sa possibilité d'accéder à la liquidité grâce à son actionnaire à 50% BNP Paribas (Aa2/Prime-1/B-)."

Moody's «juge positivement les mesures proactives prises par LaSer Cofinoga pour réduire ses risques, notamment réduire son exposition dans les pays les plus risqués, allouer davantage de ressources au recouvrement, durcir le scoring client et augmenter la proportion des productions de crédits à taux fixe dans le mix produit.»

Long terme :	A1 (Aa3 avant le 21 janvier 2010)
Court terme :	Prime 1 (inchangé)
Solidité financière :	C- (C+ avant le 21 janvier 2010)
Dette subordonnée :	A2 (A1 avant le 21 janvier 2010)
Perspective :	négative (depuis le 16 janvier 2009)

5 Ressources Humaines

L'effectif total de LaSer Cofinoga, en considérant les filiales à 100 % et hors Espagne est de 6 128 fin décembre 2009 contre 5 728 à fin décembre 2008. A périmètre comparable, hors effet de l'acquisition de Cetelem Pologne, on constate en revanche une baisse sensible de l'ordre de 311 inscrits.

Celle-ci, répartie sur l'ensemble des activités françaises et étrangères, témoigne de l'ampleur des conséquences de la crise économique et des évolutions défavorables de l'activité de LaSer Cofinoga.

Cette baisse sans précédent, fruit de la mise en place de plans d'ajustement des effectifs ayant concerné la quasi-totalité des structures s'est également accompagnée d'une forte progression des mobilités internes. En particulier, l'ensemble des activités ont été amenées, face à la montée du niveau des impayés, à favoriser un transfert massif des effectifs vers les activités de recouvrement. Ainsi, en France, par exemple, la progression des effectifs du recouvrement atteint sur un an 115 effectifs à temps complet.

Au-delà de ces grandes lignes, LaSer s'est engagé courant 2009 dans la mise en place d'un plan de transformation (« JOIN LASER 2012 ») dont l'objectif est d'accélérer le repositionnement de l'entreprise et d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Ce plan présenté aux collaborateurs en septembre 2009, comporte un important volet Ressources Humaines concernant les aspects suivants :

- Communication et mobilisation,
- Organisation et évolution des effectifs,
- Adaptation des pratiques managériales et évolution de la culture d'entreprise.

Sur les aspects communication et mobilisation, la nécessité d'augmenter la qualité et le volume de la communication interne est à la mesure de l'ampleur du changement ressenti par ses collaborateurs et des managers en particulier. On notera par exemple la multiplication des rencontres avec les managers désormais en duplex tous les 2 mois ainsi que la mise en place d'un système de chat visant le développement d'une communication moins formelle et plus interactive. L'ensemble des managers est également interrogé deux fois par an sur un questionnaire visant à mesurer son niveau de mobilisation.

Concernant l'organisation ainsi que l'évolution des effectifs, l'année 2009 est d'abord celle de la mobilité avec la mise en place d'un ensemble de dispositifs permettant de viser à disposer tant qualitativement que quantitativement du niveau d'effectif requis. Ainsi en est-il de la conception et de la mise en place d'une politique de mobilité intégrant par exemple :

- Des revues de personnel à différents niveaux de la structure,
- Une clarification de la volonté d'entreprise de favoriser la mobilité,
- Un plan spécifique d'accompagnement des nouveaux arrivants dans les activités de recouvrement,
- L'élaboration d'un plan d'évolution des effectifs intégrant les grands mouvements attendus de l'organisation (mutualisation de fonctions support, amélioration de la productivité des fonctions corporate, développement des fonctions commerciales ou en charge du risque et du contrôle interne),
- Le passage d'un rythme mensuel à une fréquence hebdomadaire du « Comité Emploi » dont l'objet est de favoriser la mise en adéquation des offres et demandes internes,
- La mesure systématique et la publication des éléments clés d'une politique active de gestion des effectifs (volumes, turnover, mobilités par typologie).

On notera également l'adoption dans chacune des structures sociales de mesures visant à favoriser l'emploi des seniors ainsi que le lancement de tests permettant le télétravail qui feront l'objet d'une évaluation en 2010.

L'adaptation des pratiques managériales et l'évolution de la culture constituent le troisième grand volet des aspects RH du Plan de Transformation.

En résumé ont été mis en évidence le besoin de renforcer l'orientation client, la coopération et les actions transversales, l'attention au risque et la rigueur dans l'exécution. Un diagnostic culturel a été réalisé qui montre également un besoin de mobilisation autour d'un projet commun pour l'ensemble des collaborateurs.

D'un point de vue pratique, ces éléments ont commencé à être intégrés non seulement dans les éléments principaux de la communication mais également dans les différents aspects de politique RH : recrutement, évaluations, mobilité.

Un travail important qui aboutira sous forme d'un Plan d'action début 2010 a mobilisé de nombreux collaborateurs sur le sujet de la mixité. Il a permis d'établir un diagnostic précis, de recueillir les meilleures pratiques en vigueur à l'extérieur de l'entreprise ainsi qu'à clarifier les objectifs et l'intérêt de porter attention à ce sujet.

Enfin, l'ensemble de ces sujets fait désormais l'objet d'une volonté d'être pris sous un angle multi-métier et multi-pays afin de favoriser les échanges et d'affirmer une volonté de cohérence dans le respect des différences culturelles et professionnelles.

6 Perspectives 2010

2010 sera l'année de mise en œuvre progressive du plan de transformation « Join LaSer 2012 » initié en 2009. Cette période charnière pour LaSer Cofinoga fait l'objet d'une mobilisation de l'entreprise avec un déploiement de nombreuses initiatives tournées vers :

- la restructuration des activités de crédit vers une adaptation à l'évolution du marché et aux nouvelles dispositions législatives en France,
- le renforcement de l'organisation et des processus opérationnels visant une meilleure efficacité et une poursuite de la dynamique de baisse des coûts portant sur une plus grande industrialisation des process et une mutualisation des moyens,
- complétés au niveau de l'ensemble du groupe LaSer, par le développement de l'offre de Marketing Services.

Les efforts en matière de gestion du risque et du recouvrement devraient permettre de réactiver progressivement la production sur un nombre croissant de segments d'activité. En conséquence la baisse observée en 2009 des encours nets de provisions devrait se réduire tout au long de 2010. En termes de charge du risque, il est attendu également une stabilisation puis une baisse en fin d'année, ce qui limitera l'effet de réduction des recettes liées à l'affaiblissement des encours.

La dynamique globale vise à restaurer la rentabilité et la croissance qui historiquement ont caractérisé LaSer Cofinoga, tout en se fondant sur de nouvelles bases.

7 Rapport Financier

7.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2009

7.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009

7.3 Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009

7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2009

7.5 Annexes aux comptes consolidés

7.6 Résultats sociaux de LaSer Cofinoga SA

LaSer Cofinoga SA est la société mère du Groupe Laser Cofinoga, en tant que telle ses résultats ne reflètent pas l'activité consolidée de LaSer Cofinoga. En 2009 le résultat net a été de 244,1 millions d'euros.

Echéancier des dettes fournisseurs au 31-12-2009 :

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce introduit par la loi de modernisation de l'économie (« LME »), ci-joint la décomposition des dettes à la clôture à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

(en milliers d'euros)	moins 30 jours	entre 30 jours et 60 jours	plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/12/2009	52			52

LASER COFINOGA

BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)	PASSIF <i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008 retraité (*)
Caisses, Banques centrales	36 018	19 855	Banques centrales		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 480	3 185	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 103	3 140
Instruments dérivés de couverture	83 714	73 142	Instruments dérivés de couverture	217 038	162 606
Actifs financiers disponibles à la vente	1 258 845	17 909	Dettes envers les établissements de crédit	6 495 445	7 607 162
Prêts et créances sur les établissements de crédit	675 781	807 042	Dettes envers la clientèle	237 406	53 391
Prêts et créances sur la clientèle	10 365 689	11 059 247	Dettes représentées par un titre	4 455 387	2 811 222
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	120 529	159 309			
Actifs d'impôts courants	6 965	11 443	Passifs d'impôts courants	10 064	10 646
Actifs d'impôts différés	154 587	120 110	Passifs d'impôts différés	0	554
Comptes de régularisation et actifs divers	206 796	143 426	Comptes de régularisation et passifs divers	317 073	331 320
			Provisions pour risques et charges	17 411	18 840
Actifs non courants destinés à être cédés	195 745	0	Dettes subordonnées	433 042	425 919
			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	11 168	0
			CAPITAUX PROPRES	1 304 139	1 412 537
			CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	1 099 764	1 226 041
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 553	1 464	Capital et réserves liées	203 966	203 966
Immobilisations corporelles	53 191	67 344	Réserves consolidées	871 923	938 391
Immobilisations incorporelles	85 844	113 497	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-40 105	-46 786
Ecarts d'acquisition	255 539	240 363	Résultat net - part du groupe	63 980	130 470
			Intérêts minoritaires	204 375	186 496
TOTAL ACTIF	13 504 276	12 837 336	TOTAL PASSIF	13 504 276	12 837 336

(*) Les chiffres 2008 du bilan et du compte de résultat ont été retraités conformément aux principes énoncés dans le paragraphe 1.3.1 sur les principes comptables et méthodes d'évaluation.

LASER COFINOGA

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008 retraité
+ Intérêts et produits assimilés	1 101 321	1 286 029
+ Reprise de provision pour perte de marge future	131 650	114 240
- Intérêts et charges assimilées	-194 582	-431 709
+ Commissions (produits)	290 873	280 229
- Commissions (charges)	-35 268	-37 397
+/- Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	-1 062	-9 650
+ Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 222	531
+ Produits des autres activités	24 671	22 671
- Charges des autres activités	-2 458	-3 348
PRODUIT NET BANCAIRE	1 318 367	1 221 596
- Charges générales d'exploitation	-521 958	-538 976
- Dot. amort. et dépréc. immob. corporelles & incorporelles	-39 062	-30 870
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	757 347	651 750
- Coût du risque	-519 125	-318 797
- Dotation aux provisions pour perte de marge future	-190 941	-146 658
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 281	186 295
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	90	49
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-317	2 138
- Variation de valeur des écarts d'acquisition		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	47 054	188 482
- Impôts sur les bénéfices	-20 274	-58 064
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	49 740	12 185
RESULTAT NET	76 520	142 603
<i>Part du Groupe</i>	63 980	130 470
<i>Intérêts minoritaires</i>	12 540	12 133
Résultat par action (en euros)	9,61	19,60
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	2,14	17,77

LASER COFINOGA

RESULTAT NET

ET

GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008 retraité
Résultat net	76 520	142 603
<i><u>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</u></i>		
Ecarts de conversion des filiales étrangères	6 963	-41 393
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	488	-57
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-812	0
Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	-107	0
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	149	20
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 681	-41 430
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	83 201	101 173
<i>Part du Groupe</i>	<i>70 661</i>	<i>89 040</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>12 540</i>	<i>12 133</i>

LASER COFINOGA
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Variation des capitaux propres consolidés du 31/12/2007 au 31/12/2009

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Capital et réserves liées		Réserves consolidées		Résultat net part du groupe	Capitaux propres consolidés part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés de l'ensemble
	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées (2)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Capitaux propres au 31/12/2007	100 000	103 966	803 580	-5 356	189 382	1 191 572	186 499	1 378 071
Incidence des changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur			-28 042			-28 042		-28 042
Affectation du résultat			189 382		-189 382			0
Capitaux propres au 1/01/2008 retraité	100 000	103 966	964 920	-5 356	0	1 163 530	186 499	1 350 029
Résultat de la période					130 470	130 470	12 133	142 603
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-41 430		-41 430		-41 430
Résultat global de la période				-41 430	130 470	89 040	12 133	101 173
Augmentation de capital						0		0
Distribution de dividendes			-26 527			-26 527	-11 424	-37 951
Variation de périmètre						0	-712	-712
Autres mouvements			-2			-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2008 retraité	100 000	103 966	938 391	-46 786	130 470	1 226 041	186 496	1 412 537
Affectation du résultat			130 470		-130 470	0		0
Capitaux propres au 1/01/2009	100 000	103 966	1 068 861	-46 786	0	1 226 041	186 496	1 412 537
Résultat de la période					63 980	63 980	12 540	76 520
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.				6 681		6 681		6 681
Résultat global de la période				6 681	63 980	70 661	12 540	83 201
Augmentation / diminution de capital (2)			-110 000			-110 000		-110 000
Distribution de dividendes			-86 931			-86 931	-10 949	-97 880
Variation de périmètre						0	16 287	16 287
Autres mouvements			-7			-7		-7
Capitaux propres au 31/12/2009	100 000	103 966	871 923	-40 105	63 980	1 099 764	204 375	1 304 139

(1) Le capital social de LaSer Cofinoga S.A. est composé de 6 655 960 actions dont la valeur nominale est de 15,02 Euros

(2) dont Titres Subordonnés à Durée Indéterminée de 110 millions d'euros, remboursés le 4 mai 2009

LASER COFINOGA

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	31/12/2009
Résultat avant impôts des activités conservées	47 054
Résultat avant impôts des activités cédées ou en cours de cession	69 474
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	41 888
- Dépréciation des autres immobilisations	2 129
+/- Dotations nettes aux provisions	433 939
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-90
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement (1)	-154 715
+/- (Produits)/charges des activités de financement	
+/- Autres mouvements	-21 117
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	302 034
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (2)	-1 072 231
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (3)	288 016
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (4)	-1 165 024
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 344
- Impôts versés	-59 551
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 006 446
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-1 587 884
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (5)	162 359
+/- Flux liés aux immeubles de placement	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-23 916
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	138 443
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (6)	-207 880
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (7)	1 653 338
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	1 445 458
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	1 687
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B + C + D)	-2 296
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</i>	<i>-1 587 884</i>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</i>	<i>138 443</i>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</i>	<i>1 445 458</i>
<i>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</i>	<i>1 687</i>
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	81 975
<i>dont trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession (Espagne / Portugal)</i>	<i>13 865</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF ET PASSIF)	19 855
COMPTES (ACTIF ET PASSIF) ET PRETS/EMPRUNTS A VUE AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE	62 120
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE	79 679
<i>dont trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession (Espagne / Portugal)</i>	<i>6 918</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF ET PASSIF)	36 018
COMPTES (ACTIF ET PASSIF) ET PRETS/EMPRUNTS A VUE AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE	43 661
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-2 296

(1) dont plus value de cession des titres Financo (3 ME), et plus-value de cession des activités Portugaises (152 ME).

(2) En 2009, l'émission de nouveaux TCN ("Autres flux nets des activités de financement") et les emprunts SFEF ont permis de diminuer les emprunts à terme auprès de BNP PARIBAS (classés en "opérations avec les établissements de crédit").

(3) dont, à hauteur de 165 ME, des emprunts accordés par la SFEF.

(4) Disponibilités placées en Bons du Trésor et Certificats de Dépôts de la CDC (- 1 257 ME), destinés à couvrir les lignes de refinancement échéance début 2010.

(5) dont impact net (décaissement/encaissement) du prix de cession du Portugal (+ 205 ME) et du prix d'achat de Cetelem Pologne (- 61 ME).

(6) Remboursement du TSDI (- 110 ME), dividende LaSer (- 80,4 ME) et dividendes assimilés (- 17,5 ME)

(7) Emission nette de TCN (+ 2 354 ME) et remboursement net d'emprunts obligataires (- 701 ME)

LASER COFINOGA

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

31/12/2009

Les comptes consolidés du Groupe LaSer Cofinoga sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2010, précédé du Comité d'Audit du 15 février 2010.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes généraux d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards »), tel qu'adopté par l'Union Européenne et en vigueur à cette date. Ce référentiel comprend : les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les textes du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Parmi les nouvelles normes ou amendements ayant un caractère obligatoire en 2009, les plus significatifs appliqués dans le Groupe sont :

- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée (voir ci-dessous),
- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels »; cette norme avait été appliquée par anticipation dans les comptes au 31/12/2008,
- l'amendement de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » visant à améliorer la communication sur les instruments financiers.

L'application des normes IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » et IAS 38 révisée « dépenses de publicité et de promotion », applicables en 2009, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes existantes au 31 décembre 2009, dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2010 et qui auraient une incidence sur les comptes du Groupe, n'a été effectuée.

• Format des états de synthèse IFRS

Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » a introduit certains changements dans la terminologie et la présentation des états financiers.

En termes de présentation, le Groupe applique les dispositions de la recommandation 2009-R.04 du 2 Juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui précise le format des états de synthèse des établissements de crédit sous le référentiel comptable international ainsi modifié par la révision de la norme IAS 1.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de LaSer Cofinoga SA et les comptes des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe. Les comptes des filiales étrangères, établis selon les règles comptables locales, ont été retraités, afin d'être conformes aux principes comptables adoptés par le Groupe au 31 décembre 2009.

• Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les

résultats définitifs des opérations pour lesquelles la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur :

- les provisions pour risques et charges,
 - les provisions pour créances douteuses,
 - les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et les titres de participation,
 - la juste valeur des instruments financiers.
- **Gestion des risques financiers**

Par sa gestion des risques financiers, le Groupe, protège son résultat contre les risques de marché (taux et change), contre le risque de contrepartie et contre le risque de liquidité.

Aucun risque financier majeur n'est identifié par le Groupe.

1.2. Principes et modalités de consolidation

1.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des entreprises qui sont sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe ; ces entreprises sont respectivement consolidées selon les méthodes de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle ou de la mise en équivalence. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont exerçables.

1.2.2. Réserves consolidées et Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

En 1999, la société LaSer Cofinoga SA a émis des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour 110 millions d'euros, qui intègrent une clause de remboursement anticipé uniquement à l'initiative de LaSer Cofinoga SA après une période de 10 ans. Le paiement des intérêts n'est obligatoire qu'en cas de versement de dividendes par la société LaSer Cofinoga S.A, de remboursement des titres ou de liquidation de la société LaSer Cofinoga SA.

Ce TSDI a été remboursé en mai 2009, en application de la clause de remboursement anticipé.

Pour mémoire, les principes appliqués au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

Ces instruments sont considérés comme des instruments de capitaux propres dans la mesure où leur remboursement est à l'initiative du Groupe et où le versement de leur rémunération ne résulte d'aucune obligation contractuelle qui ne puisse être maîtrisée par le Groupe (rémunération subordonnée au versement d'un dividende). A ce titre, ils sont classés en capitaux propres dans la rubrique « Réserves consolidées et Titres Subordonnés à Durée Indéterminée ». La rémunération versée aux investisseurs est constatée sous forme de dividendes au moment de leur paiement. Antérieurement au versement, cette rémunération est enregistrée dans la rubrique « Réserves consolidées et Titres Subordonnés à Durée Indéterminée ».

1.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés distinctement dans le résultat net consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. Ces intérêts minoritaires représentent notamment les droits des détenteurs des actions de préférence émis par le Groupe et classés comme des instruments de capitaux propres.

Actions de préférence

Le Groupe a émis des actions de préférence pour 100 millions d'euros en 2003, et pour 80 millions d'euros en 2004, d'une durée perpétuelle et sans droit de vote. Ces émissions ont été effectuées par l'intermédiaire de « Limited Partnerships » de droit anglais, contrôlés de façon exclusive par le Groupe. Ces actions de préférence donnent droit à un dividende prioritaire non cumulatif payable annuellement pour l'émission de 100 millions d'euros et trimestriellement pour l'émission de 80 millions d'euros. Après une date fixée de manière contractuelle, ces actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date anniversaire de versement du coupon.

1.2.4. Conversion des opérations en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

Les postes du compte de résultat des filiales étrangères (hors zone euro) sont convertis au cours moyen de la période ; les postes du bilan sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont présentés en cours historique.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion », et pour la part des tiers, au poste « Intérêts minoritaires ».

1.2.5. Résultat des sociétés en participation

Les encours gérés dans le cadre d'une société en participation (SEP) sont portés, selon les cas, soit directement au bilan du Groupe, lorsqu'une société du Groupe est gérante de la SEP considérée, soit au bilan d'un autre associé de la SEP ayant le statut d'établissement financier, lorsque la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe.

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit réalisées dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du Groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé.

Cette présentation, dont l'objectif est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'est pas retenue pour les opérations en participation dont les encours sont portés par des sociétés externes au Groupe, gérantes des sociétés en participation. Dans ce cas, seules les quotes-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » pour les SEP à caractère financier.

Pour les SEP à caractère non-financier, les quotes-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en "Produits nets des autres activités".

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.3.1. Correction d'erreur – IAS 8

Dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2008, les provisions pour perte de marge future des prêts et créances à la clientèle ont été comptabilisées pour un montant sous-évalué. Cette sous-évaluation résulte d'une appréciation erronée des paramètres de durée d'actualisation des cash-flows futurs de certaines catégories de créances restructurées Neiertz lors de l'adoption des principes IFRS au 1^{er} Janvier 2005.

La modification de calcul intervenue au cours de l'exercice 2009 a consisté à augmenter la durée d'actualisation pour intégrer les montants restant à encaisser à l'issue des plans de surendettement d'une part, et le décalage dû au différé de paiement avant démarrage du plan d'autre part.

Bilan

en millions d'euros	comptes publiés 31.12.2008	retraitements	comptes retraités 31.12.2008
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle	11 107	(48)	11 059
Actifs d'impôts différés	104	16	120
Passif			
Réserves consolidées et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (*)	920	(28)	892
Résultat net -part du groupe exercice 2008	134	(4)	130
Intérêts minoritaires	186		186

(*) (28 M€) : impact au 1er janvier 2008, soit une baisse de 43 M€ du poste "Prêts et créances sur la clientèle" et une hausse de 15 M€ du poste "Actifs d'impôts différés".

Compte de résultat

en millions d'euros	comptes publiés 31.12.2008	retraitements	comptes retraités 31.12.2008
Coût du risque (*)	(379)	(5)	(384)
Résultat net	146	(4)	142
Résultat net- part du Groupe	134	(4)	130
Résultat net-Intérêts minoritaires	12		12

(*) Dans ce tableau, le coût du risque est uniquement retraité de la correction d'erreur. Il ne correspond pas au coût du risque de l'exercice 2008 publié dans les états financiers 2009 dans la mesure où ces états financiers tiennent aussi compte du reclassement en "Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession" en application d'IFRS 5.

1.3.2. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction et sont réévalués, en date d'arrêt, à leur juste valeur par le compte de résultat ou par les capitaux propres.

- *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond normalement au prix de la négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Par la suite, la juste valeur d'un instrument financier est déterminée par référence au cours de marché à la clôture dans le cas des instruments dérivés négociés sur des marchés actifs. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, caps, floors ou options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est effectuée par des modèles communément admis et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées en fonction des conditions de marché existantes à la date de clôture.

- *Dérivés de couverture*

Les instruments financiers à terme sont de deux natures : instruments de taux d'intérêt à terme et instruments de change à terme.

L'ensemble des instruments financiers de couverture est contracté sur les marchés de gré à gré. Les contreparties sont des banques de premier plan.

Dans tous les cas, le Groupe intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme uniquement dans une optique de couverture de sa marge financière.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les opérations sur instruments financiers à terme visant à couvrir les actifs ou passifs à taux fixes ou assimilés du Groupe sont qualifiées en couverture de juste valeur ou couverture de flux de trésorerie, que les instruments dérivés soient adossés aux instruments de refinancement ou aux actifs constitués des créances client.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), il est précisé que des relations de couverture de juste valeur du risque de taux sur base portefeuilles sont utilisées, notamment pour ce qui concerne la couverture du risque de taux des portefeuilles de créances.

Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux associé à la composante taux fixe inclus dans le barème client,
- il a été considéré que la comptabilité de couverture pouvait être appliquée aux prêts revolving par analogie avec la possibilité offerte par la norme IAS 39 de désigner des encours stables de dépôts à vue comme éléments couverts,
- les instruments de couverture sont soit des swaps de taux simples, soit des Caps (options d'achat exerçables à l'échéance),
- l'efficacité des couvertures est démontrée globalement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place réduisent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures sont déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés par bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des instruments dérivés et éléments couverts dépendent de la stratégie de couverture. Le Groupe utilise des couvertures de juste valeur et des couvertures de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur –

Dans ce cadre, les instruments de couverture sont portés au bilan à leur juste valeur (rubrique « Instruments dérivés de couverture »), de même que les éléments couverts pour la composante du risque couvert (soit dans la rubrique de l'élément couvert, soit dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », notamment pour les portefeuilles de créances clients), par contrepartie du compte de résultat (rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat »).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur par achat de Caps, seule la valeur intrinsèque est qualifiée en couverture conformément aux dispositions d'IAS 39.

Le montant des primes et frais d'émission des emprunts obligataires couverts est intégré à la juste valeur initiale des emprunts. De même, le montant éventuel des soultes payées ou reçues est intégré à la juste valeur des instruments financiers à terme.

L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de flux de trésorerie –

Le Groupe souscrit des cross currency interest rate swaps échangeant un nominal en euros à taux variable contre un nominal en devises à taux fixe pour couvrir les prêts intragroupe en devises à taux fixe accordés en faveur des entités internationales ; ces cross currency interest rate swaps constituent des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Dans ce cadre, ces instruments de couverture sont portés au bilan à leur juste valeur (rubrique « Instruments dérivés de couverture»), par contrepartie des capitaux propres (rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ») pour la composante taux, et par contrepartie du résultat (rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ») pour la composante change.

- ***Dérivés détenus à des fins de transaction***

Les instruments financiers à terme qui ne peuvent être qualifiés de couverture selon les dispositions de la norme IAS 39 sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Il s'agit notamment

- des swaps de transformation Eonia / Euribor adossés aux emprunts émis en Euribor,
- des caps non adossés en couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39 comme décrit au paragraphe précédent,
- de cross-currency interest rate swaps ne pouvant pas être désignés comme instruments dérivés de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les gains et pertes réalisés et latents sur ces opérations sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.3.3. Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, le Groupe classe en « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- les titres de participation non consolidés : dans le Groupe, cette catégorie est composée exclusivement de titres non cotés,
- les titres de placement que le Groupe peut souscrire lorsqu'il dispose d'excédents de trésorerie.

Ces titres sont enregistrés initialement à leur prix d'achat et des évaluations en juste valeur ainsi que des tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture.

Si ces titres sont cotés sur un marché actif, la juste valeur retenue est égale au cours de ces titres sur ce marché ; en l'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les techniques de valorisation les plus appropriées : discounted cash flows, multiples de ratios financiers (situation nette, encours clients nets), actifs nets comptables réévalués, autres.

La différence entre la juste valeur des titres en date d'arrêt et leur valeur nette comptable est comptabilisée en capitaux propres, à l'exception des dépréciations.

Les titres sont susceptibles d'être dépréciés si des critères de perte de valeur prolongée ou significative sont atteints; l'atteinte de ces critères conduit à une analyse qualitative complémentaire individuelle qui peut entraîner la constitution d'une dépréciation.

La dépréciation de ces titres est irréversible ; elle est enregistrée en résultat au sein du produit net bancaire dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Une fois qu'un titre a été déprécié, toute dépréciation ultérieure doit également être enregistrée par résultat.

1.3.4. Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêt, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que ceux qui sont courus et non échus à cette même date.

Conformément à la norme IAS 39, les crédits à la clientèle sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au montant net décaissé à l'origine. Les coûts de transaction directement attachés aux prêts sont également intégrés dans la valeur initiale des créances et sont amortis au compte de résultat au même rythme que les intérêts des créances. Ces coûts de transaction sont constitués essentiellement des commissions d'apport d'affaires versées à des tiers externes au Groupe.

De façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuilles homogènes de créances clients, compte tenu de la faible valeur unitaire des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit,
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les dépréciations pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les données historiques observées des flux de recouvrement et de pertes sont mises à jour périodiquement et sont segmentées selon le type de produits commercialisés par le Groupe (carte, prêt revolving, prêt amortissable, regroupement de créances), de façon à tenir compte de leurs spécificités.

Conformément à la norme IAS 39, les dépréciations pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêts. De ce fait, aux dépréciations pour risques de crédit avérés, s'ajoute une dépréciation pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. A noter que :

- l'impact de l'actualisation est doté en coût du risque en « Dotation aux dépréciations pour perte de marge future »;
- l'impact de la désactualisation est ensuite intégré dans le produit net bancaire (PNB), en « Reprise de dépréciation pour perte de marge future ».

Les créances restructurées sont constituées, pour la France, des encours Neiertz dont le plan est à jour ainsi que des restructurations amiables et, pour les pays étrangers, des créances de même nature.

Dès le premier impayé, ces créances font l'objet d'un provisionnement évalué sur base statistique conformément aux principes décrits ci-avant. Par ailleurs, en application de la norme IAS 39, le portefeuille de créances restructurées à jour donne lieu au calcul d'une dépréciation immédiate résultant de l'actualisation des cash flows futurs issus de la restructuration au taux d'origine du contrat.

1.3.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009, le Groupe a appliqué la norme IFRS 5 pour la cession des activités portugaises et l'arrêt des activités espagnoles destinées à être cédées. Ces opérations et leur traitement comptable sont décrits dans le paragraphe 2 « Evolution du périmètre de consolidation ».

1.3.6. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, augmentée des frais directement attribuables.

Les logiciels et systèmes d'information, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont inscrits au bilan pour leur coût direct de développement, qui correspond essentiellement aux coûts externes.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

Concernant les immeubles, le Groupe a retenu une approche par composants selon les dispositions du règlement CRC 2004-06 sur la comptabilisation des actifs et en conformité avec la norme IAS 16. Dans ce cadre, chaque composant est comptabilisé séparément et amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Les composants, et leurs durées d'amortissement retenues, sont les suivants :

- Gros œuvre (structure du bâtiment) : 40 ans
- Second œuvre (couverture et habillage externe) : 25 ans
- Installations générales et techniques : 15 ans

Les durées d'amortissement des immobilisations, autres que les immeubles, sont les suivantes :

- Logiciels et systèmes d'information : 1 à 8 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers et matériels de bureau : 5 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Véhicules : 5 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsque, à la date de la clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

En application de la révision de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts », révision applicable à compter de l'exercice 2009, les coûts d'emprunt, qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont enregistrés au bilan à ce titre.

Au titre de l'exercice 2009, aucun coût d'emprunt n'a été intégré car aucun actif qualifié n'a atteint les critères de matérialité définis dans le Groupe.

1.3.7. Contrats de location

- ***Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est bailleur :***

Il s'agit pour l'essentiel des contrats de crédit bail mobiliers (auto, équipement général de la maison) avec la clientèle, qui s'analysent comme des financements accordés par le Groupe au preneur pour l'achat d'un bien. Dans ce cadre, les opérations de crédit-bail sont traitées selon les principes de la comptabilité financière.

- ***Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur :***

Conformément au traitement préconisé par la norme IAS 17, le centre de gestion de Mérignac, détenu dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier, fait l'objet d'un retraitement pour être porté à l'actif du bilan.

Les contrats de location-financement à caractère mobilier n'ont pas été retraités en normes IFRS, le retraitement étant considéré comme non significatif.

- ***Les contrats de location simple pour lesquels le Groupe est preneur ou bailleur :***

L'examen de ces contrats n'a pas conduit à des retraitements. Dans ce cadre, les sommes encaissées ou décaissées au titre des contrats sont enregistrées dans le compte de résultat en « Charges générales d'exploitation ».

1.3.8. Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

- **Détermination de l'écart d'acquisition**

L'écart constaté, lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société détentrice dans les capitaux propres de la société acquise fait l'objet, dans la mesure du possible, d'une affectation aux postes appropriés du bilan consolidé.

La part non affectée constitue un écart d'acquisition porté à l'actif et non amorti conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisés sur une base provisoire sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés en résultat.

- **Détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et tests de dépréciation**

Le Groupe s'organise sur la base de deux ensembles homogènes d'offres (LMFS et LCF), de dimension européenne, totalement indépendants en termes de mode de gestion, d'approche marketing et commerciale et de structure décisionnelle :

- L.M.F.S. (LaSer Marketing and Financial Services) qui réunit l'ensemble de l'offre partenariale proposée à la distribution, notamment le crédit et la fidélisation pour la clientèle,
- L.C.F. (LaSer Consumer Finance) pour l'activité de crédits commercialisés auprès de la clientèle soit en direct, soit par le canal des courtiers,

Chacune des 2 lignes de métier développe spécifiquement ses dispositions stratégiques qu'elle applique de manière homogène au niveau européen, les conséquences en termes de rentabilité s'appréciant également de façon distincte.

En conséquence, afin de répondre aux différents critères retenus par l'IAS 36 pour la constitution des UGT, le Groupe est constitué des UGT suivantes :

- L.M.F.S. (LaSer Marketing and Financial Services),
- L.C.F. (LaSer Consumer Finance) ,
- Sociétés détenues en partenariat sans contrôle exclusif : 1 U.G.T par partenariat.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de valeur, à chaque arrêté annuel. La valeur comptable de chaque UGT est alors comparée à sa valeur recouvrable.

- Détermination de la valeur recouvrable des UGT

La valeur recouvrable d'une UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans des conditions de marché normales. La valeur d'utilité est établie selon une méthode DCF (*Discounted Cash Flows*) en intégrant des hypothèses de taux de croissance. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des plans de développement des entités concernées approuvés par la Direction du Groupe. Au 31 décembre 2009, la durée retenue de projection des flux de trésorerie est de 7 ans, le taux de croissance retenu en fin de période de projection est de 2% et les taux d'actualisation appliqués entre 10,5% et 12%. Ces taux sont le reflet des taux de marché à long terme, augmenté d'un pourcentage représentatif des risques spécifiques aux activités exercées dans les UGT concernées.

Le Groupe applique, en outre, des scénarii de stress à ces paramètres afin de déterminer la sensibilité de la valeur recouvrable de ses UGT.

Si, en application de ces tests, il est constaté une perte de valeur, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée dans le compte de résultat.

1.3.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées non perpétuelles

Le refinancement des activités de crédit se fait notamment par des instruments financiers de dettes émis par le Groupe.

Ces instruments financiers de dettes sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti, sauf s'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (cf § 1.3.2). Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement, sont appréhendés en résultat sur la durée de vie des emprunts.

1.3.10. Impôts différés

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs, constituent des différences temporaires d'imposition. Les impositions différées sont évaluées selon la méthode dite du « report variable ».

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leurs chances de récupération sont estimées probables. Les impôts différés sur déficits fiscaux sont constatés au vu des perspectives de récupération fiscale.

Ils sont présentés au bilan dans les rubriques « actifs ou passifs d'impôt » selon que la position est active ou passive. Ils sont compensés entre eux quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux directement enregistrés en capitaux propres qui sont relatifs aux titres disponibles à la vente, aux instruments de couverture de flux de trésorerie et aux écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies.

1.3.11. Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

- *Indemnités de départ en retraite, médailles du travail*

Une provision est constituée dans les comptes consolidés pour faire face au paiement des indemnités de départ en retraite des salariés et des médailles du travail. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode rétrospective, tenant compte de l'estimation des droits conventionnels acquis par le personnel à la clôture.

Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel en contrat à durée indéterminée, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à l'âge de 62 ou 64 ans selon les catégories de personnel. Ces engagements sont actualisés, et les salaires de référence retenus dans le calcul sont corrélativement corrigés d'un coefficient de revalorisation. Les calculs intègrent les charges sociales sur salaires.

- **Régimes de retraite supplémentaire garantie**

Conformément aux principes généralement admis, les régimes qualifiés de « régime de retraite supplémentaire garantie », sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Il existe des régimes à cotisation définie au bénéfice des cadres supérieurs français et des salariés hollandais.

La valeur actualisée des engagements du Groupe et la juste valeur des actifs de couverture des engagements donnent lieu chaque année à une évaluation actuarielle tenant compte des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi que d'une probabilité d'âge de départ à la retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires de référence, du taux de rendement attendu des actifs de couverture et d'un taux d'actualisation.

L'excédent de la valeur actualisée des engagements vis-à-vis des bénéficiaires sur la juste valeur des actifs de couverture est provisionné à l'arrêté. Les cotisations afférentes à ces régimes sont enregistrées en charges de l'exercice.

- **Taux d'actualisation**

Pour la détermination de ces avantages au personnel, le taux d'actualisation des engagements du Groupe est déterminé par référence à un taux du marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie. L'indice utilisé est essentiellement le Bloomberg euro-composite AA 15 ans. Le taux d'actualisation des engagements du Groupe s'établit dans une fourchette allant de 5 % à 5,4% au 31/12/2009 et dans une fourchette allant de 4,8% à 5% au 31/12/2008.

- **Écarts actuariels**

La mesure de l'obligation à la charge du Groupe peut évoluer d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. La comptabilisation de ces écarts actuariels s'effectue en contrepartie des capitaux propres, conformément à l'option offerte par la norme IAS 19 révisée.

1.3.12. Provisions pour risques et charges

En dehors des provisions relatives aux engagements sociaux, elles comprennent notamment les provisions pour litiges et les provisions pour pénalités et risques fiscaux.

1.3.13. Engagements nés d'accords de partenariat

Dans le cadre de certains de ses accords de partenariat, le Groupe a octroyé des engagements de garantie au regard de l'atteinte de certains agrégats.

Les engagements de ce type qui trouvent à s'appliquer à la clôture sont provisionnés en fonction du risque couru et sont portés dans les engagements hors bilan pour le montant maximum de l'exposition.

En conformité avec la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », le Groupe indique en annexe son engagement pour le montant maximum de l'exposition et non pour le montant du risque estimé à la clôture.

1.3.14. Options d'achat et de vente sur participations associées

Dans le cadre des pactes d'actionnaires signés au titre des sociétés financières non détenues à 100%, et pour assurer une possible sortie aux actionnaires en cas de rupture de ces partenariats, le Groupe bénéficie ou a donné des puts/calls sur les titres de ces entités.

Les options existantes relatives à des puts/calls croisés sur titres détenus doivent être prises en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et dans la méthode de consolidation en résultant, à partir du moment où elles sont exerçables. Aucune option existante à la clôture ne modifie les droits de vote du Groupe au 31 décembre 2009.

Les options existantes relatives à des puts/calls croisés sur titres d'entreprises associées constituent des dérivés devant être constatés au bilan. La valeur de ces options correspond à la différence actualisée entre la juste valeur des titres sur lesquels portent les options et le prix d'exercice de ces titres prévu dans les contrats d'option. Si le prix d'exercice prévu dans le contrat d'option est égal à la juste valeur de ces titres, l'option vaut zéro. Si le prix d'exercice prévu dans le contrat d'option est différent de la juste valeur de ces titres, la valeur de l'option (égale à cette différence) est enregistrée au bilan.

Au cas particulier, il a été considéré que les options existantes sur les titres d'entreprises associées détenues ou consenties par le Groupe avaient une valeur nulle, dans la mesure où :

- les titres visés par les options croisées ne sont pas cotés et n'ont pas de valeur directement observable sur un marché actif ;
- les prix d'exercice prévus ne sont pas significativement éloignés de pratiques de marché.

1.3.15. Résultat par action

En l'absence d'actions propres ou d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation.

1.3.16. Information sectorielle

En conformité avec la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle, l'information sectorielle est présentée sur la base des segments opérationnels du reporting interne à l'attention de la Direction Générale, qui correspondent aux UGT présentées en § 1.3.8.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'ensemble des sociétés contrôlées, ainsi que celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont incluses dans le périmètre de consolidation.

Sur l'année 2009, le périmètre a évolué de la manière suivante:

➤ *EN FRANCE*

- DAX COURTAGES ASSURANCES CREDIT SAS (DCAC) a été absorbée par SYGMA BANQUE SA en date du 31 mars 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cette opération n'a aucun impact sur le bilan et le compte de résultat consolidés.
- COFINOGA ASSURANCES SNC a été absorbée par LASER COFINOGA SA en date du 17 avril 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cette opération n'a aucun impact sur le bilan et le compte de résultat consolidés.
- GROUPEMENT D'ASSURANCES DES PARTICULIERS SNC (GAP) a été absorbée par SOFICARTE SAS en date du 15 mai 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cette opération n'a aucun impact sur le bilan et le compte de résultat consolidés.

➤ *A L'INTERNATIONAL*

- **ACCORDS ALLIANCE**

Des accords ont été conclus en 2008 entre BNPP Personal Finance et le Groupe LaSer Cofinoga, visant à rationaliser les implantations territoriales des deux groupes. Ces accords consistent en la cession des filiales belge (Fidexis) et portugaises (SGPS et Credifin Banco) du Groupe et en l'acquisition par le Groupe des deux structures juridiques de BNPP Personal Finance en Pologne.

La cession de la filiale Belge, Fidexis, est intervenue le 15 juillet 2008.

POLOGNE

Le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale Sygma Banque, a acquis le 29 mai 2009 100% des sociétés suivantes :

- Cetelem Bank Polska SA
- Cetelem Polska Expansion SA

Cette acquisition, pour un prix incluant les frais accessoires de 90,9 M€, a pour conséquence la constatation d'un écart d'acquisition de 35,1 M€ (contrevaletur en euro de l'écart d'acquisition comptabilisé en PLN).

Les impacts de cette opération sont décrits synthétiquement dans le tableau ci-dessous.

En M€	Impact	Impact
	Bilan	compte de
	31/05/2009	résultat (*)
		31/12/2009
Actif		
Goodwill	35	
Prêts et créances sur la clientèle (net)	510	
Autres actifs	33	
Passif		
Réserves consolidées	91	
Refinancement	444	
Autres passifs	43	
PNB		40
Charges générales d'exploitation		(15)
Coût du risque		(42)
Impôt sur les bénéfices		3
Résultat de la période (net d'impôt)		(14)

(*) 7 mois d'activité : Juin à décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, la société Cetelem Bank Polska SA a été absorbée par Sygma Banque SA; les actifs et passifs de Cetelem Bank Polska SA ont été apportés à Sygma Bank Polska, succursale polonaise de Sygma Banque SA.

Cette opération de fusion n'a aucun impact sur le bilan et le compte de résultat consolidés.

PORTUGAL

Le Groupe a cédé, le 29 mai 2009, 100% des sociétés suivantes :

- CREDIFIN BANCO SA
- SGPS

Cette cession, pour un prix de 294,3 M€ net des frais accessoires, a pour conséquence la constatation d'une plus-value nette consolidée avant impôts de 171,6 M€ dans les comptes 2009.

Cette cession d'activité a été traitée en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Ainsi, le résultat de cette cession est enregistré dans le poste du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » ; ce poste est composé :

- du résultat de l'activité de la période (net d'impôt),
- de la plus-value de cession (net d'impôt),
- de la sortie de la quote-part de goodwill de l'UGT LMFS relative au Portugal en application d'IAS 36 §86.

En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat comparatif du 31 décembre 2008 a été retraité pour présenter les éléments de résultat de l'activité portugaise dans le même poste « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Le tableau ci-dessous décrit synthétiquement les impacts des mouvements de périmètre liés au Portugal sur les comptes consolidés :

En M€	Impact bilan		Impact compte de résultat	
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	
Actif				
Prêts et créances sur la clientèle (net)	627			
Autres actifs	58			
Passif				
Réserves consolidées	122			
Réserves consolidées	533			
Autres passifs	30			
Résultat de l'activité de la période (net d'impôt courant)		1	9	
Plus-value (hors IS)		171		
IS / Plus-value		(4)		
Sortie de la quote-part de goodwill de l'UGT LMFS relative au Portugal		(20)		
Produit net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		148	9	

• ESPAGNE

Le 18 juin 2009, le Conseil d'Administration du Groupe sur proposition du Comité d'Investissement, a décidé du principe d'arrêter l'activité crédit du Groupe en Espagne, réalisée par Banco Sygma Hispania (BSH), la succursale espagnole de Sygma Banque, et l'activité de courtage en assurance associée, réalisée par Sygma Mediacion, filiale de Sygma Banque.

Parmi les modalités possibles de mise en œuvre de la décision d'arrêt de l'activité qui sont étudiées à la demande du Comité d'Investissement, le management du Groupe privilégie la recherche d'une solution de cession de l'activité dans les meilleurs délais.

Cet arrêt définitif a été traité en application de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées).

Il en résulte que :

- au 31 décembre 2009, les entités espagnoles restent dans le périmètre de consolidation,

- les actifs et les passifs des entités espagnoles destinées à être cédées sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan (présentation applicable uniquement pour le bilan au 31/12/2009 et non pour le bilan au 31/12/2008). Les montants concernés figurent après élimination des positions intra-groupe, et notamment du compte de liaison succursale avec Sygma Banque.

- les résultats des entités espagnoles sont présentés sur un poste spécifique du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », tant pour le 31 décembre 2009 que pour le 31 décembre 2008, en application de la norme IFRS 5 §34.

Ce poste est composé au 31 décembre 2009 :

- du résultat d'activité de la période (net d'impôt),
- de l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs destinés à la vente,
- de la sortie de la quote-part du goodwill de l'UGT LCF relative à l'Espagne en application d'IAS 36 §86,
- de la provision pour dépréciation des actifs d'impôts différés existant au bilan du Groupe.

Le tableau ci-dessous décrit synthétiquement les impacts sur les comptes consolidés :

En M€	Impact bilan		Impact compte de résultat	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Actif				
Prêts et créances sur la clientèle (net)		341		
Autres actifs		36		
Actifs non courants destinés à être cédés	196			
Passif				
Autres passifs		14		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	11			
Résultat de l'activité de la période (net d'impôt courant)			(36)	3
Ecart entre valeur comptable et juste valeur du groupe d'actifs destinés à la vente			(47)	
Sortie de la quote-part du goodwill de l'UGT LCF relative à l'Espagne			(1)	
Provision pour dépréciation des actifs d'impôts différés			(14)	
Produit net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			(98)	3

En conséquence, le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 s'établit ainsi :

LASER COFINOGA SA - Société Mère
66, rue des archives 75003 Paris

Filiales à caractère financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
SOFICARTE SAS 66, rue des Archives 75 003 Paris	100 %	100 %	I G
MEDIATIS SA 66, rue des Archives 75 003 Paris	100 %	100 %	I G
SYGMA BANQUE SA 66, rue des Archives 75 003 Paris	100 %	100 %	I G
COMPAGNIE DE GESTION ET DES PRETS SA (CDGP) 1440, Route Nationale 20, 45770 Saran	65 %	100 %	IG
BANQUE DU GROUPE CASINO SA 56-60, avenue Kléber 75 116 Paris	40 %	40 %	I P
BANQUE SOLFEA SA 49, avenue de l'Opéra 75 083 Paris cedex 02	44,85 %	44,85 %	I P
CREATION FINANCIAL SERVICES Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
CREATION CONSUMER FINANCE Royston House, 34 upper Queen Street- Belfast BT1 6FP - IRLANDE du NORD	100 %	100 %	IG
LASER NEDERLAND BV Larenweg 78-96, 5234 KC, s'Hertogenbosch - HOLLANDE	100 %	100 %	I G
EKSPRES BANK A/S Struergade 12- DK2630 Taastrup - DANEMARK	100 %	100 %	I G
FLEXPAY 25 south sathorn Road, Tungmahamek, Sathorn, Bangkok - THAILANDE	28,60 %	28,60 %	I P
COFINOGA FUNDING ONE LP Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	4,51 %	100 %	I G
SYGMA FUNDING ONE Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
COFINOGA FUNDING TWO LP Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	4,93 %	100 %	I G
SYGMA FUNDING TWO Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G

Succursales à caractère financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
BANCO SYGMA HISPANIA Calle Albasanz, 16 4ª planta 28037 Madrid ESPAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA BANK UK Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA BANQUE SA ODDZIAL W POLSCE (« SYGMA BANQUE POLSKA ») al. Suwak 3 – 00-676 Varsovie – POLOGNE	100 %	100 %	I G
BANCA SYGMA ROMANIA 155 Calea Victoriei – Bucarest 010073, CP63 OP42 - ROUMANIE	100 %	100 %	I G
EKSPRES BANK A/S – Succursale Norvège Fornebuvejen 7, 1366 - Lyaker - NORVEGE	100 %	100 %	I G

Filiales à caractère non financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
FIDECOM SA 66, rue des Archives 75 003 Paris	31,37 %	31,37 %	MEQ
COMMUNICATION MARKETING SERVICES SNC (CMS) 66 rue des Archives 75 003 Paris	100 %	100 %	I G
COMMUNICATION MARKETING SERVICES VACANCES SNC (CMS VACANCES) Quai Bacalan Hangar 17 – 33 000 Bordeaux	100 %	100 %	I G
OMNIOS SA 66, rue des Archives 75 003 Paris	100 %	100 %	I G
GESTION et SERVICES GROUPE COFINOGA GIE (GSGC) 66, rue des Archives 75 003 Paris	100 %	100 %	I G
ECHANGEUR GEIE 66, rue des Archives 75 003 Paris	88,89 %	100 %	I G
LASER ARCHIVES GIE 66, rue des Archives 75 003 Paris	85,71 %	100 %	I G
AGYS SA 66, Rue des Archives 75 003 Paris	33,33 %	33,33 %	I P
ASSURTIS SA 33, rue de Châteaudun, 75 009 Paris	45 %	45 %	I P
FINPLUS ul. Jerozolimskie 92 - 00-807 – Varsovie - POLOGNE	100 %	100 %	I G
GEANT KREDYT ul. Jerozolimskie 92 - 00-807 – Varsovie - POLOGNE	48 %	48 %	I P
CETELEM POLSKA EXPANSION SA (CPE) ul. Kijowska 1 – 00-987 – Varsovie - POLOGNE	100 %	100 %	I G
CREATION INSURANCE Ltd 25-28, Adelaid Road, 4th Floor – Dublin – IRLANDE du SUD	100 %	100 %	I G
CREATION MARKETING SERVICES Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
WEST MIDLAND DEBT COLLECTION Ltd 70 Great Bridgewater Street – Manchester, M1 5ES - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA MEDIACION (ex Sygma Banque Correduria de Seguros), S.L Calle Albasanz n° 16, Planta 4 28 037 Madrid - ESPAGNE	100 %	100 %	I G

I G : Intégration Globale

M E Q : Mise En Equivalence

I P : Intégration Proportionnelle

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

Les chiffres 2008 du bilan et du compte de résultat ont été retraités conformément aux principes énoncés dans le paragraphe 1.3.1 sur les principes comptables et méthodes d'évaluation.

3.1. Notes sur le bilan

3.1.1. Caisses, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	32	16
Caisses distributeurs automatiques	4	4
TOTAL	36	20

3.1.2. Instruments financiers à la juste valeur

Ce paragraphe présente une analyse sur les niveaux de juste valeur pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan.

(en millions d'euros)	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (**)	Niveau 3 (***)	Total
Au 31/12/2009				
1 - Actifs financiers	792	554	1	1 347
- Actifs disponibles à la vente	792	467	1	1 260
- titres de participations non consolidés			1	1
- titres de placement de trésorerie	792	467		1 259
- Instruments dérivés		87		87
- swaps de taux		87		87
- caps et FRA		0		0
2 - Passifs financiers		223		223
- Instruments dérivés		223		223
- swaps de taux		223		223
Au 31/12/2008				
1 - Actifs financiers		95		95
- Actifs disponibles à la vente		19		19
- titres de participations non consolidés		18		18
- titres de placement de trésorerie		1		1
- Instruments dérivés		76		76
- swaps de taux		64		64
- swaps de change		12		12
- caps et FRA		0		0
2 - Passifs financiers		166		166
- Instruments dérivés		166		166
- swaps de taux		166		166

(*) Niveau 1 : cette valorisation est réalisée en utilisant le prix coté sur un marché actif pour des instruments financiers identiques.

(**) Niveau 2 : cette valorisation est réalisée en utilisant des prix cotés sur des marchés inactifs ou sur des marchés actifs pour des produits similaires, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

(**) Niveau 3 : cette valorisation est effectuée avec des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Instrument financiers de niveau 3 - Variation de valeur intervenue au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2008	Gains ou pertes enregistrés en résultat	Gains ou pertes enregistrés en capitaux propres	Ventes (*)	31/12/2009
Actifs financiers					
- Actifs disponibles à la vente					
- titres de participation non consolidés	18			(17)	1
TOTAL	18			(17)	1

(*) Suite à leur cession intervenue le 30 décembre 2009, les titres Financo ont été décomptabilisés du bilan du Groupe. Cette cession a entraîné l'enregistrement d'un produit de 3 M€ en compte de résultat dans le poste "Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

3.1.3. Analyse des instruments dérivés

Cette note détaille les postes "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat" et "instruments dérivés de couverture" du bilan consolidé (intérêts courus compris).

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Montants notionnels	Juste valeur		Montants notionnels	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	1 625	3	6	2 299	3	3
Swaps de taux	1 531	3	6	1 841	3	3
Caps & FRA	94	0	0	458	0	0
Instruments dérivés de couverture	13 228	84	217	11 221	73	163
Couverture de flux de trésorerie	726	1	1			
Swaps de taux	726	1	1			
Couverture de juste valeur	12 502	83	216	11 221	73	163
Swaps de taux	12 160	83	216	9 544	61	163
Swaps de change				274	12	
Caps	342	0		1 403		
TOTAL	14 853	87	223	13 520	76	166

Au sein de la catégorie "Instruments dérivés de transaction" sont classés les instruments dérivés qui ne répondent pas aux règles de la comptabilité de couverture au sens de l'IAS 39. Les instruments concernés sont :

- les swaps échangeant un taux variable contre un autre taux variable pour 0,4 M€ à l'actif et 0,1 M€ au passif (2,5 M€ à l'actif et 0,2 M€ au passif au 31/12/2008)
- les swaps déqualifiés suite aux tests d'efficacité pour 0,7 M€ au passif (0,5 M€ à l'actif et 2,8 M€ au passif au 31/12/2008)
- la valeur temps des Caps France classés en couverture pour 0,2 M€ à l'actif (0,1 M€ à l'actif au 31/12/2008)
- les Caps de l'international non traités selon la comptabilité de couverture pour 0,1 M€ à l'actif (0,1 M€ à l'actif au 31/12/2008).
- les Cross-Currency Interest Rate Swaps non traités selon la comptabilité de couverture pour 2,7 M€ à l'actif et 5,2 M€ au passif

Les instruments dérivés classés en "Couverture de flux de trésorerie" sont les instruments dérivés qui répondent aux règles de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de l'IAS 39. Il s'agit de cross-currency interest swap couvrant les flux d'intérêts en devises du refinancement des filiales.

Les instruments dérivés classés en "Couverture de juste valeur" sont les instruments dérivés qui répondent aux règles de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de l'IAS 39. La réévaluation des éléments couverts est enregistrée en "écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" (cf § 3.1.6) pour la partie créances clients, en dettes financières (cf § 3.1.16) pour la partie refinancement et ce pour des montants symétriques à la juste valeur des instruments de couverture.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe étant pour l'essentiel des instruments classiques de taux négociés aux conditions du marché, aucun collatéral n'a été donné ou reçu par le Groupe au titre de ces opérations.

La répartition du portefeuille d'instruments dérivés selon la note de la contrepartie est détaillé dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.3. Risque de contrepartie sur opérations de marché.

La relation de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts classés en couverture de juste valeur est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, IV.2. Le risque de taux.

La ventilation de la valeur nominale des instruments dérivés par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, IV.2. Le risque de taux.

3.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres classés dans cette catégorie sont constitués essentiellement de titres de placements de trésorerie (certificats de dépôts émis par la Caisse des Dépôts et Consignations, Bons du Trésor Français), de titres de participation non consolidés et accessoirement des créances rattachées à ces actifs.

(en millions d'euros)			31/12/2009	31/12/2008
Liste des titres détenus	% de participation	Siège		
Financo	15%	Le Relecq Kerhuon (29)		17
Autres	NA		1	1
Titres de participations			1	18
Bons du Trésor Français			792	
Certificats de Dépôts de la Caisse des Dépôts et Consignations			415	
Autres titres de placement			52	1
Titres de placement			1 259	1
TOTAL DES ACTIFS NETS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION			1 260	19
Dépréciation des actifs disponibles à la vente			(1)	(1)
TOTAL DES ACTIFS NETS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATION			1 259	18
dont gains latents sur titres de participations				1

L'analyse des titres de placement par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de gestion.

La variation de l'exercice correspond :

- pour les titres de participations, à la cession des titres Financo le 30/12/2009
- pour les titres de placement, à l'acquisition de Bons du Trésor Français, de Certificats de Dépôts émis par la Caisse des Dépôts et Consignations et par d'autres établissements de crédit en remplacement des excédents de refinancement.

Le Groupe n'a pas eu à constater de dépréciation durable au cours de l'exercice 2009.

Aucun reclassement ni transfert entre portefeuilles n'a été effectué au titre de l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008.

3.1.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes et prêts		
<i>dont à vue</i>	85	106
<i>dont à terme</i>	591	701
Valeurs reçues en pensions livrées		
Dépréciation		
TOTAL	676	807

L'analyse des créances sur les établissements de crédit par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.2. Le risque vis-à-vis des établissements de crédit.

Le détail de l'exposition des créances sur les établissements de crédit par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.2. Le risque vis-à-vis des établissements de crédit.

3.1.6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Prêts et créances sur la clientèle - brut - (*)	11 859	12 229
<i>dont Location Financement</i>	9	152
Provisions pour dépréciation sur base individuelle (**)	(1 493)	(1 170)
<i>dont provisions pour risque d'impayé</i>	(1 106)	(840)
<i>dont provisions pour perte de marge future</i>	(387)	(330)
TOTAL (***)	10 366	11 059

Les intérêts courus relatifs aux prêts et créances dépréciés s'élèvent à 155 M€ au 31/12/2009 (118 M€ au 31/12/2008).

Au sein du poste "Prêts et créances sur la clientèle" est inscrit le montant des coûts de transaction attachés aux prêts et restant à amortir pour 53 M€ au 31 décembre 2009 ; ce montant était de 58 M€ au 31 décembre 2008.

La quote-part des encours des Sociétés En Participation pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas inscrits au bilan s'élève à 133,1 M€ au 31 décembre 2009 contre 127,4 M€ au 31 décembre 2008.

(*) La clientèle est essentiellement constituée de particuliers. Les entreprises et les autres agents économiques ne représentent qu'une partie négligeable du total.

(**) Chez LaSer Cofinoga, le fait générateur du provisionnement est toujours un événement de risque identifiable au niveau de la créance client prise individuellement. Il n'y a pas de provision sur base collective.

(***) La variation du poste "prêts et créances sur la clientèle" entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009 de -694 M€ comprend notamment les évolutions de périmètre de l'exercice :

- Banco Sygma Hispania reclassé selon IFRS 5 (-340 M€),
- Credifin Banco cédé au 29 mai 2009 (-627 M€),
- Cetelem Bank en Pologne acquis au 29 mai 2009 (+497 M€)

L'analyse des créances sur la clientèle par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.1. Gestion du risque client.

Le détail de l'exposition au risque clients ainsi que la répartition géographique figurent dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.1. Gestion du risque client.

Variation des provisions pour dépréciation :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Total des dépréciations constituées en début de période	(1 170)	(956)
Dotations pour dépréciation comptabilisées en coût du risque	(564)	(357)
Dotations aux provisions pour perte de marge future enregistrées en coût du risque	(191)	(147)
Dotations pour dépréciation comptabilisées en PNB (Intérêts sur créances douteuses)	(31)	(17)
Reprises de dépréciation devenue sans objet comptabilisées en coût du risque	5	9
Reprises de dépréciation utilisée comptabilisées en coût du risque	292	238
Reprises de provision pour perte de marge future enregistrées en PNB	131	116
Variations de périmètre et des parités monétaires	(108)	48
Variation liées aux activités arrêtées ou en cours de cession (*)	143	(61)
Correction d'erreur sur la décote des plans Neiertz par capitaux propres (**)		(43)
Total des dépréciations constituées en fin de période	(1 493)	(1 170)

(*) Au 31/12/2008, cette ligne correspond à la variation des dépréciations relatives au Portugal et à l'Espagne.

Au 31/12/2009, elle enregistre le reclassement des dépréciations de l'Espagne, du poste "Prêts et créances sur la clientèle" vers le poste "Actifs destinés à être cédés", ainsi que la sortie du Portugal suite à la cession du 29 mai 2009.

(**) Impact au 1/1/2008 de la correction d'erreur sur la décote (cf. § 1.3.1)

Détail des opérations de location financement :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Investissements bruts (Loyers futurs)		
<i>A recevoir dans moins d' 1 an</i>	4	5
<i>A recevoir dans plus d' 1 an et moins de 5 ans</i>	5	6
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>		2
Total des investissements bruts	9	13
<i>dont produits financiers non acquis</i>	1	2
<i>dont total des investissements nets, avant dépréciation</i>	8	11
<i>Dépréciation</i>	(1)	(1)
Total des investissements nets des dépréciations	7	10

La baisse de l'activité de location financement s'explique par la cession de Credifin Banco au 29/05/2009.

3.1.7. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Réévaluation de la composante taux des créances clients	121		159	
TOTAL	121		159	

Ce poste enregistre les variations de valeur des créances clients couvertes en taux pour la composante du risque couvert.

3.1.8. Impôts courants et impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs d'impôts courants et différés	162	131
Impôts courants	7	11
Impôts différés	155	120
Passifs d'impôts courants et différés	10	11
Impôts courants	10	11
Impôts différés		

Détail de l'Impôt Différé :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Impact Résultat	Autres	31/12/2009
Provisions pour engagements sociaux	2			2
Provisions, essentiellement sur créances douteuses	138	30	(2)	166
Décalages temporaires	3	(1)		2
Instruments dérivés	(1)	1		
Etalement des commissions	(12)	1		(11)
Amortissements dérogatoires	(15)	1		(14)
Autres retraitements	1		(1)	
Impôt différé sur reports fiscaux déficitaires	4	6		10
TOTAL	120	38	(3)	155

Impôts différés actifs	121	155
Impôts différés passifs	(1)	

Les impôts différés France ont été calculés au taux de 34,43 % en 2008 et en 2009. Pour les filiales étrangères, l'impôt a été calculé au taux local.

3.1.9. Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

(en millions d'euros)	Actif		Passif	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Comptes de régularisation	38	42	97	97
Chèques à l'encaissement	5	4		
Charges ou produits constatés d'avance	9	9	18	19
Produits à recevoir	24	28		
Agios clientèle constatés d'avance			25	20
Charges à payer diverses			22	23
Provisions congés payés, intéressement et primes variables			32	35
Ecart de conversion		1		

Actifs et passifs divers	168	101	220	234
Dettes magasins au titre du financement ventes à crédit			24	31
Dépôt garantie, cautionnement	2	2	-	7
Etat	3	3	11	11
Personnel, organismes sociaux	1	1	25	30
Fournisseurs d'exploitation			72	78
Stocks	3	3		
Créances sur cession de titres	101	10		
Dettes sur acquisitions de titres / titres de participation			29	10
Dettes envers les compagnies d'assurance			19	26
Autres débiteurs / créditeurs	58	82	40	41
TOTAL	206	143	317	331

Les créances sur cession de titres comprennent au 31/12/2009 un montant de 90 M€ relatif à la vente des entités portugaises à BNPP Personal Finance.

3.1.10. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2008	Acquisition	Résultat	Ecart Conv.	31/12/2009
Fidecom SA (31,37%)	1				1

Les données financières de Fidecom relatives à l'exercice 2009 présentées en normes comptables IFRS sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total Bilan 31/12/2009	Chiffre d'affaires exercice 2009	Résultat net à 100%	Quote-part du résultat mis en équivalence	Résultat net à 100%
Fidecom SA	27	19	-	-	-

3.1.11. Immobilisations corporelles

Evolution des immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Augment.	Diminut.	Autres (*)	31/12/2009
Terrains	6			(1)	5
Constructions	76	2	(3)	(5)	70
Autres immobilisations corporelles	77	6	(4)	(9)	70
VALEUR BRUTE	159	8	(7)	(15)	145
Constructions	(36)	(5)	3		(38)
Autres immobilisations corporelles	(56)	(8)	3	7	(54)
Amortissements/Provisions	(92)	(13)	6	7	(92)
VALEUR NETTE	67	(5)	(1)	(8)	53

(*) La colonne "Autres" correspond aux variations de périmètre et des cours de change.

Dont immobilisations prises en location financement : centre de gestion LaSer Cofinoga à Mérignac

(en millions d'euros)	31/12/2008	Augment.	Diminut.	31/12/2009
Terrains	3			3
Constructions	16			16
Autres immobilisations corporelles				
VALEUR BRUTE	19			19
Constructions	(8)	(1)		(9)
Autres immobilisations corporelles				
Amortissements/Provisions	(8)	(1)		(9)
VALEUR NETTE	11	(1)		10

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre du crédit-bail :

(en millions d'euros)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux (*)	1	7		8
Valeur actualisée de ces loyers futurs	1	5		6
Charges financières futures non comptabilisées	0	2		2

(*) Le contrat arrive à échéance en octobre 2014.

3.1.12. Immobilisations incorporelles

Evolution des immobilisations incorporelles :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Augment.	Diminut.	Autres (*)	31/12/2009
Droit au bail	4				4
Logiciels acquis	170	8	(6)	(7)	165
Logiciels produits par l'entreprise	1			1	2
Autres (dont immobilisations en cours)	28	6	(5)	(14)	15
VALEUR BRUTE	203	14	(11)	(20)	186
Droit au bail					
Logiciels acquis	(83)	(24)	6	6	(95)
Logiciels produits par l'entreprise					
Autres (**)	(6)	(6)	5	2	(5)
Amortissements/Provisions	(89)	(30)	11	8	(100)
VALEUR NETTE	114	(16)		(12)	86

(*) La colonne "Autres" correspond aux transferts des immobilisations en cours vers les logiciels lors de leur mise en service ainsi qu'aux variations de périmètre et des cours de change .

(**) Le droit d'accès exclusif à la clientèle C-discount détenu par Banque du Groupe Casino de 2,8 M€ (pour la quote-part Groupe) en valeur brute a fait l'objet d'une dépréciation de 1,4 M€ en 2008. Le droit exclusif à la clientèle de Allianz Bank de 2,5 M€ en valeur brute a fait l'objet d'une dépréciation pour son montant total, en 2009.

3.1.13. Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2008	Augment.(*)	Diminut.(*)	Ecart Conv.(**)	31/12/2009
LMFS	198	35	(21)	2	214
LCF	34		(1)		33
Autres (BANQUE SOLFEA)	9				9
TOTAL	241	35	(22)	2	256
Dépréciation					
VALEUR NETTE	241	35	(22)	2	256

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle ils sont affectés au 31 décembre 2009. La valeur testée est la valeur brute comptable après déduction des dépréciations éventuellement enregistrées antérieurement.

Les tests de valorisation opérés conformément au dispositif présenté au § 1.6.6 ont conclu à l'absence de dépréciation à enregistrer au 31 décembre 2009.

(*) Pour l'UGT LMFS, l'augmentation au cours de l'exercice 2009 est liée à l'acquisition des structures polonaises du Cetelem (35,1 M€). La diminution s'explique par la cession des entités portugaises (19,6 M€) et par l'annulation d'un complément de prix lié à l'achat en 2008, de 15% des titres de la société CDGP.

Pour l'UGT LCF, la baisse est liée au transfert en actifs destinés à la vente de la quote-part du goodwill au titre des entités espagnoles (1,4 M€) (cf. partie 2 - Evolution du périmètre de consolidation).

(**) La variation correspond à l'écart de conversion sur les goodwills libellés en devises, principalement sur la Livre Sterling (2 M€).

3.1.14. Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	36		36	20		20
Actifs financiers à la JV par résultat	2	1	3	1	2	3
Instruments dérivés	15	69	84	18	55	73
Prêts et créances sur les établissements de crédit	659	17	676	735	72	807
Prêts et créances sur la clientèle	3 519	6 847	10 366	3 966	7 093	11 059
Actifs d'impôts courants	10		10	11		11
Actifs d'impôts différés		155	155		120	120
Comptes de régularisation et actifs divers	196	11	207	131	12	143
PASSIF						
Passifs financiers à la JV par résultat	6		6	3		3
Instruments dérivés	61	156	217	42	121	163
Dettes envers les établissements de crédit	2 569	3 926	6 495	1 680	5 927	7 607
Dettes envers la clientèle	77	160	237	53		53
Dettes représentées par un titre	3 415	1 040	4 455	1 433	1 378	2 811
Passifs d'impôts courants	13		13	11		11
Passifs d'impôts différés					1	1
Comptes de régularisation et passifs divers	291	27	318	305	26	331
Provisions pour risques et charges	8	9	17	8	11	19
Dettes subordonnées	5	428	433	5	421	426

3.1.15. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008 reconstitué (*)
<u>Actifs non courants destinés à être cédés</u>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7	7
Prêts et créances sur la clientèle	184	341
Ecart de réévaluation de portefeuilles couverts en taux	1	3
Actifs d'impôts différés		14
Comptes de régularisation et actifs divers	4	6
Immobilisations corporelles		1
Immobilisations incorporelles		5
TOTAL	196	377
<u>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</u>		
Instruments dérivés	4	3
Dettes envers les établissements de crédit		1
Passif d'impôt courant	1	3
Provision pour risques et charges	3	
Comptes de régularisation et passifs divers	3	7
TOTAL	11	14
<u>HORS BILAN</u>		
Instruments dérivés	369	414
Engagements de loyers		1
Engagements en faveur de la clientèle (Revolving)	195	240

(*) Ce tableau détaille les actifs et passifs de l'Espagne au 31/12/2009 présentés conformément à IFRS 5, sur des lignes de bilan spécifiques "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Conformément à la norme IFRS 5, cette présentation n'est applicable que pour le bilan du 31/12/2009 et non pour celui du 31/12/2008. Par conséquent, les montants pour 2008 sont indiqués à des fins de comparaison.

Les montants présentés figurent après élimination des positions intra-groupe et notamment, du compte de liaison succursale avec Sygma Banque.

3.1.16. Dettes financières

Au 31/12/2009 comme en 2008, LaSer Cofinoga a respecté tous ses engagements contractuels (notamment covenants) vis-à-vis des contreparties au titre des emprunts et des lignes de crédit qui lui ont été accordées.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes envers les établissements de crédit	6 495	7 606
Comptes et emprunts à vue	48	43
Comptes et emprunts à terme (*)	6 447	7 563
Dettes représentées par un titre	4 456	2 811
Titres de créances négociables	3 009	649
Emprunts obligataires	1 423	2 139
<i>taux fixe</i>	451	602
<i>taux révisable</i>	956	1 506
<i>dettes rattachées</i>	16	31
Réévaluation des emprunts obligataires émis à taux fixe couverts en juste valeur	24	23
Dettes subordonnées	433	426
Emprunts Obligataires subordonnés	405	405
<i>taux fixe</i>	400	400
<i>dettes rattachées</i>	5	5
Réévaluation des emprunts obligataires subordonnés émis à taux fixe couverts en juste valeur	28	21
Emprunts SFEF (**)	163	
Emprunts SFEF	165	
<i>taux fixe</i>	162	
<i>dettes rattachées</i>	3	
Réévaluation des emprunts SFEF émis à taux fixe couverts en juste valeur	-2	
TOTAL	11 547	10 843

(*) Dont contrepartie BNPP 6 438 M€ au 31/12/2009 et 7 532 M€ au 31/12/2008

(**) Le Groupe a bénéficié des refinancements accordés par la Société pour le Financement de l'Economie Française (SFEF) pour un montant de 162 M€ au 31 décembre 2009. Ces refinancements sont classés en "Dettes envers la clientèle", la SFEF n'étant pas considérée comme étant un établissement de crédit.

Ces emprunts, d'une durée initiale allant de 2 à 5 ans, sont payeurs d'intérêts à taux fixes et font l'objet d'une couverture transformant leurs taux fixes en taux variables.

Comparaison entre le coût amorti et la juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	juste valeur	coût amorti	Ecart	juste valeur	coût amorti	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	6 495	6 495		7 607	7 606	1
Dettes représentées par un titre	4 456	4 432	24	2 811	2 788	23
Dettes subordonnées	433	405	28	426	405	21
Emprunts SFEF	163	165	(2)			
TOTAL	11 547	11 497	50	10 844	10 799	45

La juste valeur des dettes correspond à la somme du coût amorti et de la contrepartie de la juste valeur des dérivés de fair value hedge venant en couverture des dettes.

Le coût amorti des dettes subordonnées s'élève à 405 M€. Ils correspondent au nominal de 400 M€ augmenté des intérêts courus pour 5 M€.

Le portefeuille des principales dettes subordonnées se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Emprunteur	Montant	Durée	Échéance	Taux référence
Emprunt obligataire subordonné - 2004	LaSer Cofinoga	200 M€	12 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%
Emprunt obligataire subordonné - 2005	LaSer Cofinoga	100 M€	11 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%
Emprunt obligataire subordonné - 2006	LaSer Cofinoga	100 M€	10 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%

L'ensemble des dettes subordonnées est remboursable in fine.

L'analyse des échéances contractuelles des passifs financiers au 31/12/2009 ainsi que leur répartition géographique figurent dans le Rapport de gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, IV.1. Le risque de liquidité.

3.1.17. Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprise provision sans objet	Reprise provision utilisée	Autres	31/12/2009
Provisions pour engagements sociaux	10	1		(1)		10
Provisions pour impôt et coûts sociaux (*)	4	2		(2)		4
Autres provisions pour risques et charges (**)	5			(2)		3
TOTAL	19	3		(5)		17

(*) A noter la reprise de provision pour litiges fiscaux pour 1 M€ (Fonds Turbo) et la reprise de provision pour coûts de départ (1 M€).

(**) La variation s'explique par la reprise de provisions dotées au 31/12/2008 pour les plans de restructuration chez LaSer Nederland (1,4 M€) et Expresbank (0,3 M€).

Détail des provisions sur engagements sociaux :

Analyse de la provision constituée au bilan, par nature :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Variation	31/12/2009
Régime de retraite à prestations définies (*)	4,2	(0,7)	3,5
Indemnités de départ en retraite	5,4		5,4
Médailles du travail	0,7	0,1	0,8
Provision constituée	10,3	(0,6)	9,7

(*) Les engagements au bénéfice des mandataires sociaux français, correspondant à des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de leur départ en retraite, sont contractés par le GIE LaSer Archives, société du Groupe. Les engagements de retraite à prestations définies à l'étranger concernent LaSer Nederland et Creation Consumer Finance.

Rapprochement de la provision avec la dette actualisée et la valeur des placements constitués pour couvrir cette dette :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Variation	31/12/2009
Dettes actuarielles avec niveau futur de salaire	19,9	(0,1)	19,8
Valeur vénale des placements	(9,6)	(0,5)	(10,1)
Provision constituée	10,3	(0,6)	9,7

Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31/12/2009		
	Indemnité départ retraite et autres	Régime à prestations définies	Total
Coût des services rendus durant l'exercice	0,4	0,3	0,7
Charge liée à l'actualisation des engagements	0,3	0,4	0,7
Diminution suite aux départs	(0,2)	(1,2)	(1,4)
Autres		0,3	0,3
Variation de périmètre	0,1	0,0	0,1
Ecart actuariel par capitaux propres	(0,5)		(0,5)
Variation	0,1	(0,2)	(0,1)

Variation de la valeur vénale des placements pour le régime à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2009
Rendement des actifs du régime	0,2
Cotisations versées au fonds	1,5
Prestations payées par le fonds	(1,2)
Autres éléments par compte de résultat	
Variation de périmètre	
Autres éléments par capitaux propres	
Variation	0,5

Principales hypothèses actuarielles retenues :

(en %)	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation (*)	5,0% - 5,4%	4,8% - 5,0%
Taux de revalorisation des salaires (**)	2,50% - 3,80%	2,75% - 3,0%
<i>dont taux d'inflation</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,75%</i>

(*) Sensibilité de la dette actuarielle à la variation du taux d'actualisation :

Taux d'actualisation	4,50%	5,00%	5,50%
Dettes actuarielles en M€	21,4	19,8	18,4

(**) Ce taux s'applique au calcul des indemnités de départ en retraite ; le taux pour le régime de retraite à prestations définies est lui calculé en fonction de la population concernée.

3.1.18. Intérêts Minoritaires

La variation du poste "intérêts minoritaires" est présentée dans le tableau général de l'évolution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2009, les intérêts minoritaires correspondent aux droits des détenteurs des actions de préférence, en principal et en intérêts courus pour un montant de 186 M€ et à la part des minoritaires de CDGP pour 18M€. Les dividendes versés sur la période aux détenteurs d'actions de préférence représentent un montant de 10,9 M€ ; aucun dividende n'a été versé aux minoritaires détenteurs de CDGP.

3.1.19. Distribution de dividendes

Les montants des dividendes versés en 2009 sont les suivants :

- à LaSer : 80,4 Millions d'euros suite à la décision de l'AG du 17 avril 2009 ,
- aux détenteurs de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) : 6,5 Millions d'euros le 4 mai 2009.

3.1.20. Capital réglementaire

Le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels établi selon les règles de la Commission Bancaire en vigueur s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres - Part du groupe	1 100	1 258
- Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (*)		(110)
+ Actions de préférence (*)	180	180
- Distribution de dividendes (**)		(85)
- Immobilisations incorporelles, hors droit au bail	(82)	(110)
+ Intérêts minoritaires CDGP	18	
- Ecart d'acquisition	(256)	(241)
Tier 1 - Fonds propres de base	960	892
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (*)		110
Titres Subordonnés Remboursables (***)	400	400
Tier 2 - Fonds propres complémentaires	400	510
- Participations dans les Etablissements de crédit et Sociétés financières (****)		(17)
- Participations dans les sociétés Mises en Equivalence		
Fonds propres de base après déductions	960	884
Fonds propres complémentaires après déductions	400	501
Fonds Propres Réglementaires Totaux	1 360	1 385

Le groupe a appliqué les dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 à partir du 1er janvier 2008.

Le périmètre des établissements inclus dans la consolidation à des fins de surveillance prudentielle sur base consolidée est identique au périmètre de consolidation comptable. Les entités LaSer Cofinoga, Sygma Banque, Mediatis, Soficarte et CDGP bénéficient d'une exonération d'assujettissement aux ratios prudentiels sur base individuelle.

(*) Les instruments émis par LaSer Cofinoga ou ses filiales classés en capitaux propres et repris dans les fonds propres prudentiels selon les règles de la Commission Bancaire actuellement en vigueur sont :

(en millions d'euros)		Montant	Call	Taux référence	Step up
Actions de préférence - 2003	Tier 1	100 M€	mars-13	Taux fixe 6,82%	Eur 3 M + 375 bp
Actions de préférence - 2004	Tier 1	80 M€	janv-14	TEC 10 + 1,35%	-

Le TSDI de 110 M€ émis en 1999 a été entièrement remboursé le 4 mai 2009.

(**) Aucune distribution de dividendes n'est prévue sur 2010 au titre de l'exercice 2009.

(***) Le détail des dettes subordonnées remboursables émises par LaSer Cofinoga reprises dans les fonds propres prudentiels selon les règles de la Commission Bancaire est mentionné au § 3.1.15.

(****) Il s'agit essentiellement des titres Financo au 31/12/2008.

3.1.21. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés	15 376	17 464
Engagements de financement	13 260	16 821
Engagements en faveur d'établissements de crédit	114	73
Engagements en faveur de la clientèle	13 146	16 748
<i>dont ouverture de crédits revolving confirmés</i>	<i>13 053</i>	<i>16 638</i>
<i>dont autres engagements en faveur de la clientèle</i>	<i>93</i>	<i>110</i>
Engagements de garantie	902	599
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	93	
Engagements d'ordre de la clientèle	2	3
Engagements nés d'accords de partenariat	530	596
Créances données en nantissement (SFEF)	277	
Opérations en devises	1 188	
Engagements de loyers	26	44
Engagements reçus	2 702	1 477
Engagements de financement	74	114
Engagements reçus d'établissements de crédit	74	114
Engagements de garantie	1 440	1 350
Engagements reçus d'établissements de crédit	8	3
Engagements reçus de la clientèle	1 432	1 347
Opérations en devises	1 188	13

La valeur nominale des instruments dérivés est détaillée au § 3.1.2 avec la juste valeur.

3.2. Notes sur le résultat

Les notes qui suivent présentent une comparaison entre les postes des comptes de résultat au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

3.2.1. Compte de résultat comparatif

(en % du produit net bancaire)	31/12/2009	31/12/2008
Produit net bancaire (en millions d'euros)	1 318	1 222
Charges générales d'exploitation	-39,6%	-44,1%
Dot. Amort et Prov. Immob corporelles et incorporelles.	-3,0%	-2,5%
Résultat brut d'exploitation	57,4%	53,4%
Coût du risque et provisions pour perte de marge future	-53,9%	-38,1%
Résultat d'exploitation	3,6%	15,3%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0%	0,2%
Résultat courant avant impôt	3,6%	15,4%
Impôts sur les bénéfices	-1,5%	-4,8%
Resultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	3,8%	1,0%
Résultat net de l'exercice	5,8%	11,7%

3.2.2. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	1 101	1 286
Sur opérations avec les établissements de crédit	19	42
Sur opérations avec la clientèle (*)	1 081	1 242
Quote part de résultat dans les SEP financières dont la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe	1	2
<i>Part des associés externes dans les SEP financières dont la gérance est assurée par une société du Groupe</i>	<i>7</i>	<i>7</i>
Reprise de provision pour perte de marge future (**)	132	114
Intérêts et charges assimilées (*)	(195)	(432)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(145)	(258)
Sur opérations avec la clientèle	(3)	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(89)	(185)
Sur opérations de couverture	44	16
Quote part de résultat dans les SEP financières dont la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe	(2)	(5)
TOTAL	1 038	968

(*) Les swaps de macrocouverture adossés aux prêts clients échangeant des taux variables prêteurs contre des taux fixes emprunteurs génèrent sur l'exercice, des différentiels d'intérêts de -169 M€ au 31 décembre 2009 contre +4 M€ au 31 décembre 2008. Les intérêts et charges assimilées sur emprunts évoluent de façon symétrique en raison de la baisse des taux variables.

(**) La reprise de provision pour perte de marge future correspond à l'impact de la désactualisation de la provision pour perte de marge future initialement dotée en coût du risque. Cette reprise reconstitue la marge financière théorique qui était attendue à l'origine des crédits pour les dossiers faisant l'objet d'une restructuration (65 M€ au 31/12/2009) et pour les dossiers faisant l'objet d'une dépréciation (67 M€ au 31/12/2009).

3.2.3. Commissions

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Commissions - Produits	291	280
Commissions d'assurance	213	217
Commissions de gestion de comptes	41	45
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	37	17
Commissions - Charges	(35)	(37)
Commissions versées à des tiers	(24)	(27)
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	(11)	(10)
TOTAL	256	243

3.2.4. Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Instruments classés en portefeuille de transaction	1	(10)
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	(10)
Instruments de couverture et éléments couverts en juste valeur (1)	(2)	0
Variation de valeur des instruments de couverture classés en couverture de juste valeur	38	(130)
Réévaluation des éléments couverts en juste valeur	(40)	131
TOTAL	(1)	(10)

(1) Le résultat négatif de 2 M€ réalisé en 2009 correspond à l'inefficacité des couvertures.

3.2.5. Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plus ou moins value de cession (*)	3,0	
Perte de valeur	-	
Dividendes	0,2	0,5
TOTAL	3,2	0,5

(*) Plus-value sur la cession des titres Financo.

3.2.6. Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Quote-part de résultat dans les SEP non financières dont la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe	2	3
Produits nets des immobilisations en location simple		
Refacturations	17	15
Autres produits / charges	3	1
TOTAL	22	19

3.2.7. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	(244)	(244)
Salaires	(161)	(158)
Charges sociales et fiscales	(66)	(65)
Charges de retraite (dont provision)	(11)	(13)
Participation et intéressement des salariés	(6)	(8)
Autres charges externes	(278)	(295)
Sous-traitance générale	(72)	(69)
Honoraires	(38)	(39)
Marketing, publicité et fidélisation	(46)	(62)
Affranchissements et télécommunications	(40)	(44)
Loyers et locations	(32)	(28)
Impôts et taxes	(12)	(16)
Déplacements	(10)	(14)
Fournitures et petit matériel	(9)	(9)
Divers	(19)	(14)
TOTAL	(522)	(539)

3.2.8. Coût du risque et provisions pour perte de marge future

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	(278)	(241)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(3)	(2)
Rentrées sur créances amorties	29	32
Variation nette de la provision pour risque de crédit :	(267)	(108)
Coût du risque	(519)	(319)
Provisions pour perte de marge future	(191)	(147)
TOTAL	(710)	(465)

3.2.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sur immobilisations incorporelles	0	(1)
Sur immobilisations corporelles		
Sur immobilisations financières	0	3
TOTAL	0	2

Au titre de l'exercice 2008, les gains nets sur immobilisations financières sont générés essentiellement par la cession de Fidexis pour un montant de 2,2 M€ (net des frais de cession) générant une plus-value avant impôt de 2,8 M€.

3.2.10 Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Espagne	Portugal	Total	Espagne	Portugal	Total
Produit net bancaire	63	24	87	74	58	132
Charges générales d'exploitation & Dotations amort et prov	(16)	(13)	(29)	(20)	(29)	(49)
Coût du risque dont perte de marge future	(81)	(10)	(91)	(49)	(16)	(66)
Resultat d'exploitation	(34)	1	(33)	4	13	17
Ecart entre valeur comptable et juste valeur du groupe d'actifs destinés à la vente	(47)		(47)			
Plus value de cession du Portugal		171	171			
Sortie des écarts d'acquisition	(1)	(20)	(21)			
Impôt sur les bénéfices	(16)		(16)	(1)	(3)	(4)
Impôt sur plus value de cession du Portugal		(4)	(4)			
Résultat net	(98)	148	50	3	9	12
<i>Résultat par action des activités arrêtées ou en cours de cession (en euros)</i>			7,5			1,8

Le résultat du Portugal 2009 porte sur 5 mois (janvier à mai) alors que celui de 2008 porte sur 12 mois.

3.2.11. Charges d'Impôts

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charge nette des impôts courants	(59)	(62)
Charge nette des impôts différés	39	4
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(20)	(58)

Analyse du taux effectif d'impôt :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat consolidé des activités poursuivies après impôt	27	130
Impôt réel	(20)	(58)
Résultat consolidé avant impôt	47	188
<i>Taux d'impôt effectif moyen</i>	42,55%	30,81%
Impôt théorique 34,43%	(16)	(65)
Ecart constaté entre impôt théorique et impôt réel	(4)	7
Détail :		
Différences permanentes d'imposition et autres	6	6
Plus value de consolidation non fiscalisée ou à taux réduit	1	2
Différences de taux d'imposition sur International et effet report variable	(10)	1
Résultats des filiales non fiscalisés	(1)	(2)
TOTAL	(4)	7

3.2.12. Intérêts minoritaires

Le résultat minoritaire correspond à la rémunération des actions de préférence sur la période concernée, ainsi qu'aux intérêts des minoritaires dans le résultat de CDGP (35%). Ce poste est à déduire du résultat net de l'exercice pour obtenir le résultat "part du groupe".

3.3. Information sectorielle

L'activité de LaSer Cofinoga sur le périmètre des activités poursuivies est analysée de la manière suivante :

- LMFS : pôle réunissant l'ensemble de l'offre partenariale proposée à la distribution, notamment le crédit et la fidélisation,
- LCF : pôle réunissant l'activité de crédits commercialisés auprès de la clientèle soit en direct, soit par le canal de courtiers,
- Partenariats : les résultats des sociétés détenues en contrôle conjoint ou en mise en équivalence : Banque du Groupe Casino, Banque Solféa, Assurtis, Agys.

(en quote-part et en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	L.M.F.S	L.C.F	Parte-nariats	Total	L.M.F.S	L.C.F	Parte-nariats	Total
Chiffre d'affaires analytique	1 023	543	87	1 653	933	520	88	1 541
Marge brute	850	392	66	1 308	729	372	62	1 163
Contrib. Opérationnelle	26	64	14	104	99	120	11	230
Corporate et développement				(31)				(35)
Hors contribution (ROC)				(14)				3
Résultat opérationnel courant				59				198
Résultat financier				2				(10)
Hors contribution (REX)				(14)				
Annulation Gains ou pertes nets sur actifs								(2)
Résultat exploitation				47				186

Production crédit	3 863	924	589	5 376	4 050	1 678	709	6 437
Encours financés moyens	6 055	4 640	640	11 335	5 539	4 249	652	10 440

Chiffre d'affaires analytique : Chiffre d'affaires des activités non crédit et produits d'intérêts et d'assurance liés à l'encours crédit.

Marge Brute: Il s'agit d'une notion analytique représentant le total des revenus (produits des activités crédit et non crédit) moins les coûts liés (coûts de refinancement des activités de crédit, achats venant en réduction de la marge des activités non crédit).

Contribution Opérationnelle: Il s'agit de la marge brute moins les frais commerciaux, l'impayé et les coûts opérationnels directement rattachables à l'activité.

Corporate et développement: Analytiquement, les coûts des fonctions Corporate et des projets de développement sont suivis de manière autonome.

Hors contribution: Ce poste analytique regroupe les éléments de résultat non récurrents dont la prise en compte fausserait l'analyse budgétaire de la contribution opérationnelle.

Le groupe établit un reporting pour chacun des deux actionnaires de LaSer selon un format requis : référentiel de présentation bancaire pour BNPP, référentiel de présentation commerciale pour les Galeries Lafayette.

Résultat Opérationnel Courant (Commercial): Il s'agit du résultat de l'entreprise avant impôts en excluant le résultat financier (cf. ci-dessous).

Résultat financier (Commercial) : ce poste correspond à la définition commerciale de ce solde intermédiaire de gestion : coût du refinancement des activités non crédit, résultat sur les instruments financiers au sens de l'IAS39 (résultat sur dérivés de trading, variation de juste de valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur, résultat des couvertures de taux et de changes sur les actifs et passifs financiers).

Gains/Pertes et nets sur actifs (Bancaire) : Ce poste comprend les gains et pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation. Ces gains et pertes font partie du Résultat Opérationnel Courant et non du Résultat d'Exploitation.

Résultat Exploitation (Bancaire) : Il s'agit du solde intermédiaire de gestion figurant dans les comptes statutaires consolidés (format bancaire), soit la différence entre le résultat brut d'exploitation et le coût du risque.

3.4. Information géographique

3.4.1. Répartition géographique du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	France	Intl	Total	France	Intl	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	29	7	36	19	1	20
Actifs financiers à la JV par le résultat	3		3	2	1	3
Instruments dérivés	83	1	84	72	1	73
Actifs financiers disponibles à la vente	1 259		1 259	18		18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	627	49	676	738	69	807
Prêts et créances sur la clientèle	7 801	2 565	10 366	8 115	2 944	11 059
<i>dont provisions pour dépréciation</i>	42	214	256	(748)	(422)	(1 170)
Actifs non courants destinés à être cédés		196	196			
PASSIF						
Passifs financiers à la JV par le résultat	5	1	6		3	3
Instruments dérivés	216	7	223	148	15	163
Dettes envers les établissements de crédit	5 972	523	6 495	6 680	927	7 607
Dettes envers la clientèle	208	29	237	42	11	53
Dettes représentées par un titre	4 455		4 455	2 811		2 811
Dettes subordonnées	433		433	426		426
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		11	11			

3.4.2. Répartition géographique du compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	France	Intl	Total	France	Intl	Total
Produit Net Bancaire	938	380	1 318	887	334	1 222
Résultat brut d'exploitation	540	217	757	497	154	652
Résultat d'exploitation	116	(69)	47	180	6	186
Résultat courant avant Impôt	116	(69)	47	182	6	188
Résultat net d'impôt des act. arrêtées ou en cours de cession		50	50		12	12
Résultat net	231	(154)	77	128	14	143
Résultat net part du groupe	218	(154)	64	116	14	130

3.5. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces justes valeurs des actifs et passifs financiers représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés à la date de clôture. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. De ce fait, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité,

- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.

Il a été considéré que la valeur nette comptable des actifs et passifs financiers suivants constitue leur juste valeur:

- instruments financiers dont la maturité contractuelle est inférieure à 1 an,
- instruments financiers à taux variable ou taux révisable,
- instruments financiers à vue.

Dans les comptes du Groupe, seuls les prêts à la clientèle émis à taux fixe (prêts personnels et crédits classiques), pour toutes les catégories de prêts, font l'objet d'un calcul spécifique de juste valeur.

Leur juste valeur est déterminée par différence entre la composante taux et la composante crédit :

- la composante taux est obtenue en actualisant les cash flows futurs attendus des créances au taux moyen client en date d'arrêté ;
- la composante crédit est constituée des provisions pour dépréciation déjà comptabilisées au bilan.

Ainsi calculée, la juste valeur de ces actifs s'établit au 31 décembre 2009 à 11 107 M€ pour une valeur nette comptable de 11 042 M€ contre 11 813 M€ pour une valeur nette comptable de 11 914 M€ au 31 décembre 2008. Comme dit en introduction, ces écarts de respectivement +65 M€ et -101 M€ ne représentent pas des plus ou moins values latentes par rapport à une valeur de marché mais uniquement par convention le résultat d'une comparaison du taux de rendement des encours à taux fixe entre le taux de rendement moyen du stock de ces créances et le dernier taux client accordé à la date de clôture, étant précisé que les derniers taux clients accordés à la date de clôture sont supérieurs au taux de rendement moyen du stock de créances.

Compte tenu de ces éléments, la juste valeur des actifs et passifs financiers s'élève à :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur bilan	Juste valeur	Valeur bilan	Juste valeur
Actifs financiers	11 042	11 107	11 866	11 765
Prêts et créances sur les établissements de crédit	676	676	807	807
Prêts et créances sur la clientèle	10 366	10 431	11 059	10 958
Passifs financiers	11 621	11 621	10 897	10 897
Dettes envers les établissements de crédit	6 495	6 495	7 607	7 607
Dettes envers la clientèle	237	237	53	53
Dettes représentées par un titre	4 456	4 456	2 811	2 811
Dettes subordonnées	433	433	426	426

3.6. Actionnariat

Au 31 décembre 2009, le Groupe LaSer Cofinoga est détenu à 100% par LaSer SA, elle-même détenue à parité par le Groupe Galeries Lafayette et le Groupe BNP Paribas (BNPP Personal Finance).

3.7. Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe (en quote-part contrôlée pour les sociétés intégrées proportionnellement et y compris les effectifs de l'Espagne et du Portugal) se répartissent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
France	2 985	2 969
International	3 100	2 457
TOTAL	6 085	5 426

La répartition des salariés du Groupe est la suivante :

- 24,0 % des effectifs sont des cadres (24,2 % en décembre 2008),
- 76,0 % des effectifs sont des non cadres (75,8 % en décembre 2008).

3.8. Opérations avec les parties liées

Les parties liées au Groupe LaSer Cofinoga sont :

- les actionnaires qui contrôlent l'entité Groupe LaSer Cofinoga : LaSer SA, Groupe Galeries Lafayette, Groupe BNP Paribas
- les co-entreprises.

Les flux avec les sociétés consolidées sous contrôle exclusif, considérées comme des parties liées, sont éliminés dans les comptes consolidés et ne sont donc pas présentés ci-après.

Les créances et les dettes cumulées envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs aux bilans au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances brutes	684	790
Dettes	(6 638)	(7 693)
TOTAL	(5 954)	(6 903)

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produit net bancaire	(49)	(218)
Autres charges d'exploitation	(11)	3
TOTAL	(60)	(215)

3.8.1. Avec LaSer (et ses filiales)

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances brutes	47	50
Dettes	(55)	(48)
TOTAL	(8)	2

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produit net bancaire	8	2
<i>dont facturations</i>	7	1
<i>dont quote part de résultat dans les SEP</i>	3	3
<i>dont impact fidélisation</i>	(2)	(2)
Autres charges d'exploitation	(21)	(12)
TOTAL	(13)	(10)

3.8.2. Avec le Groupe Galeries Lafayette

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances brutes	4	2
Dettes	(9)	(10)
TOTAL	(5)	(8)

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produit net bancaire	(12)	(13)
<i>dont commissions apporteurs</i>	(14)	(15)
Autres charges d'exploitation	(4)	(3)
TOTAL	(16)	(16)

3.8.3. Avec le Groupe BNP Paribas

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances brutes	103	5
Dettes (refinancement)	(6 525)	(7 619)
<i>dont Comptes et Emprunts à terme</i>	(6 438)	(7 532)
<i>dont Titres de créances négociables</i>		
<i>dont Emprunts obligataires</i>	(40)	(40)
<i>dont Emprunts obligataires subordonnés</i>	(47)	(47)
Dettes (Créditeurs divers)	(44)	(15)
TOTAL	(6 466)	(7 629)

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produit net bancaire	(55)	(236)
<i>dont commissions nettes (*)</i>	129	69
<i>dont charges d'intérêts</i>	(186)	(278)
<i>dont gains ou pertes sur instruments dérivés en juste valeur</i>	2	(27)
Autres charges d'exploitation	(2)	
<i>dont refacturations</i>		
TOTAL	(57)	(236)

(*) Le partenariat sur les assurances a été transféré de AIG vers Cardif (Groupe BNPP) en Juin 2008.

3.8.4. Avec les co-entreprises

Il s'agit des transactions avec les sociétés consolidées par LaSer Cofinoga par intégration proportionnelle.

Au 31/12/2009, cela concerne les transactions avec Banque du Groupe Casino, Banque Solféa et Assurtis. Au 31/12/2008, cela concernait aussi CDGP, désormais consolidée par Intégration Globale, et Sygma SNC, dissoute durant le 2ème semestre 2008.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances brutes	530	733
Dettes (refinancement)	(5)	(1)
TOTAL	525	732

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produit net bancaire	10	29
<i>dont intérêts et produits assimilés</i>	<i>12</i>	<i>32</i>
Autres charges d'exploitation	16	18
<i>dont apports de charges aux SEP</i>	<i>17</i>	<i>17</i>
TOTAL	26	47

3.8.5. Avec les principaux dirigeants de LaSer Cofinoga et de ses actionnaires

Les personnes concernées sont les mandataires sociaux, et les sommes indiquées correspondent aux rémunérations et avantages en nature évalués sur l'ensemble du périmètre LaSer et ses filiales.

(en euros)	31/12/2009	31/12/2008
Rémunérations et avantages en nature versés sur l'exercice	1 303 441	1 402 287

3.9. Honoraires des Commissaires Aux Comptes

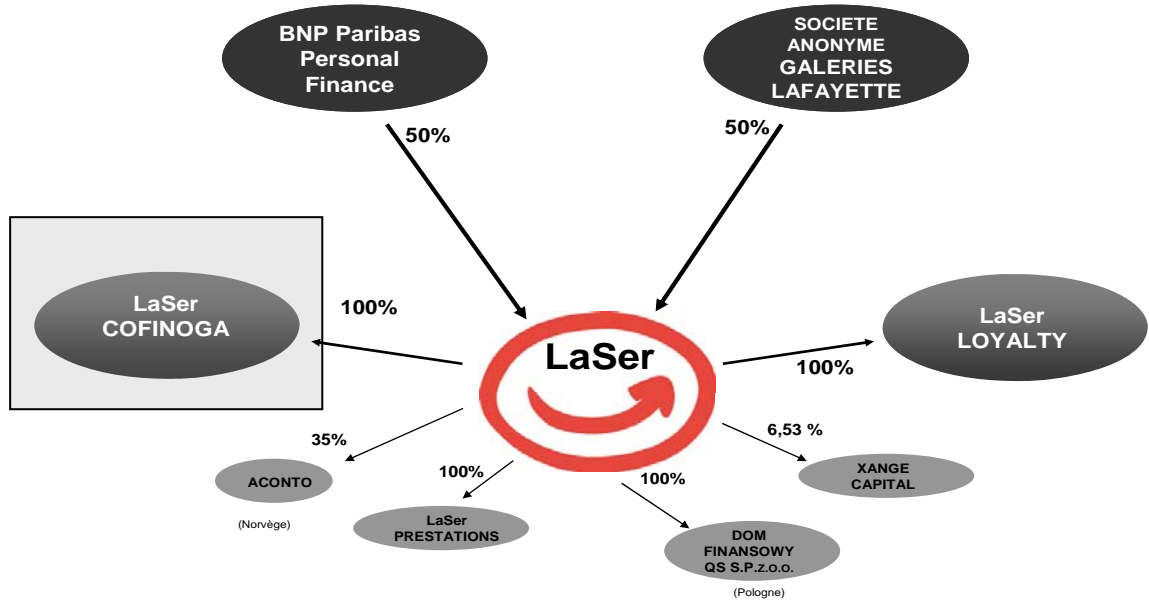
Les honoraires versés en 2009 aux Commissaires aux comptes, hors sociétés intégrées proportionnellement, se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'euros hors taxe)	Cailliau Dedouit et Associés	Ernst & Young Audit	Price-waterhouse-Coopers Audit
Commissariat aux comptes	209	693	215
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissariat aux comptes	16	343	82
Total Audit	225	1 036	297
Autres prestations		19	55
TOTAL	225	1 055	352

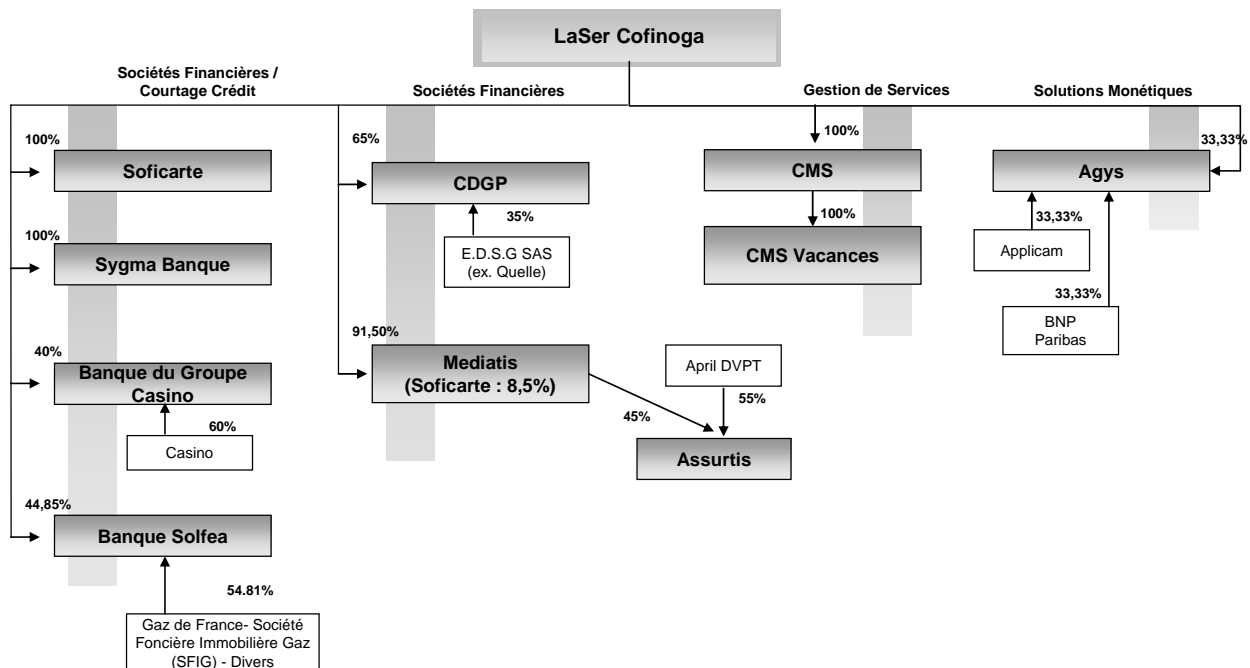
8 Informations Juridiques

8.1 Organigramme juridique simplifié au 31-12-09

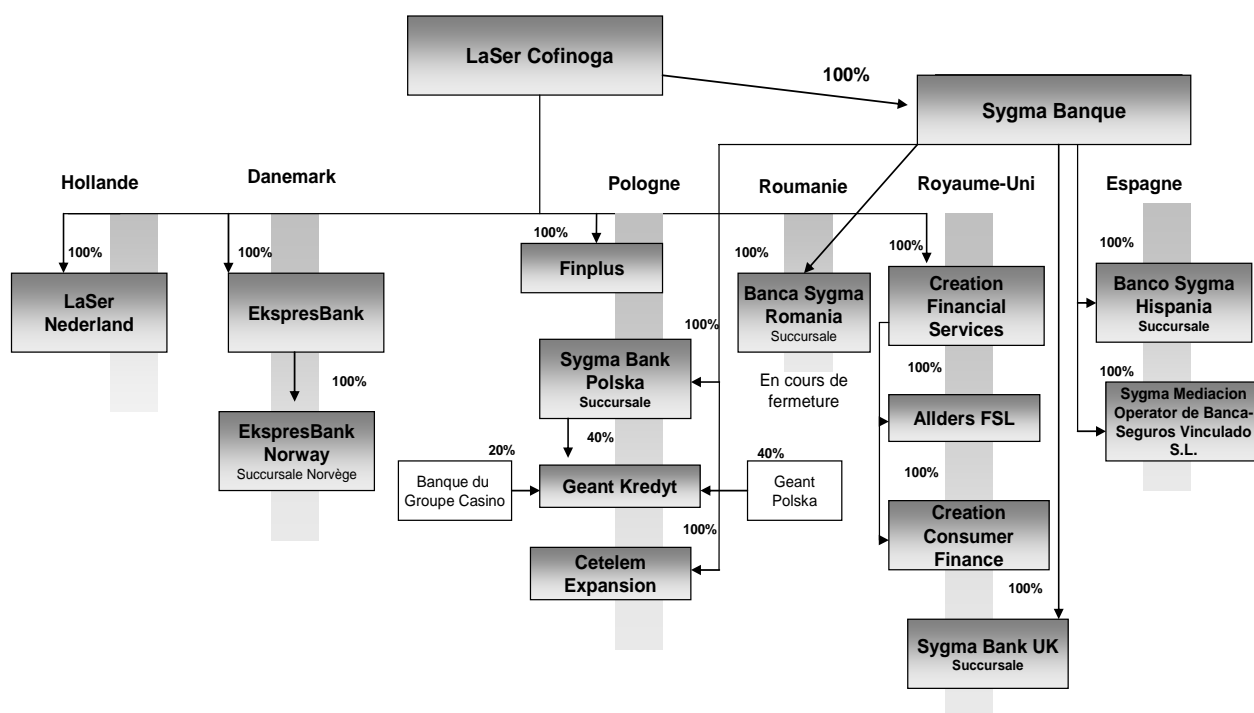
LaSer



LaSer Cofinoga France



LaSer Cofinoga International



8.2 Mouvements relatifs aux filiales et participations

Cessions et acquisitions :

- Cession par LaSer Cofinoga au Portugal de SGPS, maison-mère de Crédifin, réalisée le 29 mai 2009 au profit de BNP Paribas Personal Finance.
- Acquisition par Sygma Banque en Pologne de Cetelem Bank et Cetelem Expansion réalisée le 29 mai 2009.
- Cession par LaSer Cofinoga des 15% détenus dans le capital de Financo, soit 870 000 actions, au profit de Crédit Mutuel Arkéa le 30 décembre 2009.

Créations et fermetures :

- Décision de fermer la succursale de Sygma Banque en Roumanie (fermeture non effective à ce jour).

Modifications du capital :

- Soficarte : augmentation de capital souscrite par LaSer Cofinoga pour un montant de 400 019,52 € portant le capital à 8 020 019,52 € en date du 15 mai 2009.
- GIE GSGC : annulation de 13 parts le 28 mai 2009 (parts détenues par Sygma SNC, DCAC, Cofinoga Assurances et GAP).
- Sygma Banque : augmentation de capital souscrite par LaSer Cofinoga pour un montant de 296 362 130,16 € portant le capital à 575 000 003,16 € en date du 29 décembre 2009.

Autres :

- Fusion-absorption par la société Sygma Banque de la société D.C.A.C. réalisée en date du 31 mars 2009.

- Fusion-absorption par la société LaSer Cofinoga de la société Cofinoga Assurances en date du 17 avril 2009.
- Fusion-absorption par la société Soficarte de la société G.A.P. en date du 15 mai 2009.
- Fusion transfrontalière en Pologne entre Sygma Banque et Cetelem Bank réalisée en date du 31 décembre 2009.

8.3 Autres Informations Juridiques

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice s'élèvera à 244 088 559,41 € déciderait de l'affecter au compte Report à Nouveau, lequel s'élèvera après cette affectation à la somme de 496 632 974,48 €

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en euros par action) :

Exercice	Dividende net payé
2006	0
2007	3,0048
2008	12,08

Actionnariat salarié

Aucune action du capital de la société LaSer Cofinoga n'est détenue par des salariés de la société.

Actionnariat relatif à l'article L 225-184 du code de commerce

Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-186 du code de commerce.

Disposition de l'article L 225-102-1 du Code du Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, vous trouverez, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions, durant l'exercice 2009, exercés dans toute société par les mandataires sociaux de LaSer Cofinoga.

Dispositions de l'article L 225-100 du Code du Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucune délégation en cours accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour de votre Assemblée Générale sera le suivant :

- Connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, du rapport de gestion et ainsi que sur le quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,

- Connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Approbation du contenu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce,
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- Pouvoir pour formalités.

8.4 Fonctions et mandats des mandataires sociaux de LaSer Cofinoga

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LASER COFINOGA (Article L 225-102-1 du code de commerce)

Monsieur Philippe LEMOINE, Président du Conseil d'Administration,

- | | |
|--|--|
| - Président Directeur Général de LaSer | - Président de l'association Réseau Echangeur |
| - Président du Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga et de Sygma Banque | - Président de la Fondation LaSer Initiatives Solidaires |
| - Administrateur de BNP PARIBAS Personal Finance | - Président du Comité « Economie Numérique » du MEDEF |
| - Administrateur de Monoprix | - Co-Gérant de GS1 France |
| - Administrateur de Unincofra | - Président de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) |
| - Représentant permanent de LaSer Cofinoga aux Conseils d'Administration de Fidecom et de Médiatis | - Administrateur de la Fondation du Collège de France |
| - Censeur de GDF -SUEZ | - Administrateur de Maison des Sciences de l'Homme |
| - Administrateur de La Poste | - Administrateur de l'Anvie |
| - Président de Grands Magasins Galeries Lafayette – GMGL | - Administrateur de l'Etablissement Public Culturel le 104 |
| - Membre du Comité de Surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV (SASU) | - Président du Forum d'Action Modernités, fondation sous l'égide de la Fondation de France |
| - Administrateur unique du GIE Recherche Haussmann | |

Monsieur Michel PHILIPPIN, Directeur Général,

- | | |
|--|--|
| - Directeur Général Délégué de LaSer | - Représentant permanent de LaSer Cofinoga aux Conseils d'Administration de Carsmile et Omnios |
| - Président de LaSer Loyalty | - Représentant permanent de LaSer au Conseil de Surveillance d'Xange Capital |
| - Directeur Général de LaSer Cofinoga | - Représentant permanent de Soficarte au Conseil d'Administration de Médiatis |
| - Président de Soficarte | - Administrateur unique du GIE GSGC |
| - Administrateur de Banque du Groupe Casino, Banque Solfea, Sygma Banque, Cépages et Terroirs, Fidecom | - Co-gérant de Galco |
| - Censeur du GIE S'Miles | - Administrateur de LaSer Nederland BV (Hollande), Credifin BCC (Portugal) et EkspresBank (Danemark) |
| - Président de Galtour | |
| - Gérant de LaSer Prestations | |

Monsieur Jacques Calvet, Administrateur,

- | | |
|---|--|
| - Vice-Président du Conseil de surveillance, Président du Comité Financier et d'Audit et Membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société Anonyme des Galeries Lafayette | -Président du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV |
| - Membre du Comité de Direction de Motier | -Administrateur de la société ALDETA |
| | -Administrateur de LaSer |
| | -Administrateur de LaSer Cofinoga |

- Administrateur et Président du Comité d'Audit de la société Icade
- Administrateur de Cottin Frères
- Administrateur de Société Foncière Lyonnaise
- Administrateur du Groupe Ayache
- Censeur de :

- E.P.I. (Société Européenne de Participations Industrielles)
- Scherlafarge (Agence H)
- Président d'honneur de la société B.N.P. Paribas
- Conseiller consultatif de la Banque de France

Monsieur Philippe HOUZE, représentant permanent de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

- Président du Directoire
- Membre du Comité de Direction de Motier
- Président-Directeur Général de Monoprix SA
- Président du Conseil d'administration d'Aldeta (société cotée sur le compartiment B d'Eurolist)
- Président du Conseil d'administration d'Artcodif (SA)
- Président du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Monoprix
- Président de la société « Aux Galeries de la Croisette » (SAS)
- Président de Monop' (SAS)
- Président de Monop Store(SAS)
- Président de Monoprix Exploitation (SAS)
- Président de Naturalia France (SAS)
- Président de Galeries Lafayette Haussmann (SAS)
- Directeur Général de Motier (SAS)
- Membre du Comité de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)
- Représentant permanent :
 - de Monoprix SA au conseil de Fidecom

- de Société Anonyme des Galeries Lafayette aux conseils de LaSer et de LaSer Cofinoga
- Administrateur de HSBC-France
- Administrateur de Casino Guichard Perrachon
- Vice-Président de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville)
- Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) :
 - Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
 - Président du Conseil d'Etablissement d'Avancia-Négocia
 - Vice-Président de la Commission du Commerce et des échanges
 - Membre de la Commission du règlement intérieur
 - Membre du Comité Communication
 - Membre de la Commission de l'Enseignement

Monsieur Ugo SUPINO, Administrateur,

- Président-Directeur Général de Unincofra (SA)
- Directeur général d'Aldeta (société cotée sur le compartiment B d'Eurolist)
- Président de Union Pour les Investissements Commerciaux – UPLIC
- Président de Société des Grands Magasins de l'Est
- Président de Groupe Galeries Lafayette Services
- Président de GL OPERA 3
- Directeur Général de Grands Magasins Galeries Lafayette (SAS)

- Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)
- Administrateur de LaSer
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Cogérant de GL Opéra
- Représentant de la Société Anonyme des Galeries Lafayette, member of the board of Middle East Department Stores FZCO (Dubai)

Monsieur Thierry LABORDE, représentant permanent de la société BNPP PERSONAL FINANCE

- Directeur Général et Administrateur de BNPP Personal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate
- Administrateur de BNP Paribas Assurance
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de LaSer
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga

- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de Natixis Financement
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de Banco Cetelem (Portugal)
- Membre du Conseil de Banco Cetelem (Espagne), Administrateur de Findomestic (Italie)

Monsieur Vincent BERNARD

- Directeur de la Gestion Financière et membre du Comité Exécutif de BNPP Personal Finance
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Administrateur de LaSer

- Administrateur de BNP Paribas Finance Belgium (Belgique)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)

- Membre du Conseil de Surveillance de Magyar Cetelem Bank (Hongrie)

- Membre du Conseil de Surveillance de UCB Ingtatlanhitel (Hongrie)

Monsieur Bruno SALMON, Administrateur,

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de BNPP Personal Finance
 - Administrateur de LaSer Cofinoga
 - Administrateur de LaSer
 - Représentant permanent de Leval 3 au Conseil d'Administration de Monabanq
 - Administrateur de Vicat
 - Administrateur de Findomestic Banca SPA (Italie)
 - Vice Président du Conseil d'Administration de Cetelem Brasil SA (Brésil)

- Administrateur du Conseil de Banco BGN (Brésil)
 - Vice Président du Conseil de BGN Leasing (Brésil)
 - Administrateur de Banco Cetelem (Espagne), de Banco Cetelem (Portugal), Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie), Administrateur de UCB Suisse (Suisse)
 - Membre du Conseil de Surveillance de BNPP Personal Finance EAD (Bulgarie)

Monsieur Gérard CHAURAND, Administrateur,

- Président du Conseil d'Administration de CMV Médiforce
 - Administrateur D'Axa Banque Financement,
 - Administrateur de Natixis Financement,
 - Représentant permanent de BNPP PF au Conseil d'Administration de S2P (Société des Paiements PASS),

- Administrateur de LaSer,
 - Administrateur de LaSer Cofinoga,
 - Administrateur, de Domofinance,
 - Vice-Président du Conseil d'Administration de Fimaser (Belgique)

8.5 Rémunérations et avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2009

La présentation qui suit a été adoptée en conformité avec les préconisations du code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros		Total des rémunérations	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice
Philippe Lemoine Président du Conseil d'administration	2009 2008	653 881 702 082	Néant Néant	Néant Néant
Michel Philippin Directeur Général	2009 2008	649 560 700 205	Néant Néant	Néant Néant

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros		Rémunérations		Jetons de présence versés par les sociétés du groupe	Avantage en nature	Total des rémunérations
		Fixe	Variable			
Philippe Lemoine Président du Conseil d'administration	2009	467 320	180 000	Néant	6 561	653 881
	2008	465 990	230 000	Néant	6 092	702 082
Michel Philippin Directeur Général	2009	463 380	180 000	Néant	6 180	649 560
	2008	463 511	230 000	Néant	6 694	700 205

Les rémunérations sont celles versées durant l'exercice 2009 et couvrent l'ensemble du périmètre de LaSer et ses filiales.

La détermination des rémunérations variables est fonction de la performance de la société.

Les mandataires sociaux bénéficient également d'un régime de retraite à prestations définies, dont les modalités sont exposées aux paragraphes 1-3-11 et 3-8-5 de l'annexe sur les comptes consolidés.

Les autres tableaux figurant dans le code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF, afférents aux distributions d'options de souscription ou d'achats d'action ou à l'attribution d'actions de performance, ne sont pas applicables à LaSer Cofinoga. En outre, la société ne distribue aucun jeton de présence à ses administrateurs.

8.6 Rapport du président du conseil d'administration de LaSer Cofinoga établi conformément à l'article L 225 – 37 du code de commerce

I - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport sera approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 février 2010. Il sera par ailleurs rendu public en étant déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

Introduction : Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Dans ce cadre les objectifs du contrôle interne sont de :

- Prévenir les erreurs et les fraudes,

- Protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- Gérer rationnellement les biens de l'entreprise.

1. Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société

1.1 Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

1.1.1. La Direction Générale et le Conseil d'Administration

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, la Direction Générale impulse la démarche et contrôle la qualité du dispositif de Contrôle Interne mis en place.

Deux fois par an le Comité d'Audit LaSer et le Conseil d'Administration procèdent à l'examen de l'activité et de la qualité du Contrôle Interne chez LaSer. Le principal support étant le rapport réglementaire semestriel CRB 97/02 LaSer Cofinoga réalisé par la Direction du Contrôle Permanent.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Lemoine

Directeur Général

Monsieur Michel Philippin

Administrateurs

La Société Anonyme des Galeries Lafayette représentée par Monsieur Philippe Houzé, Monsieur Jacques Calvet, Monsieur Ugo Supino,

La société BNPP Personal Finance représentée par Monsieur Thierry Laborde, Monsieur Gérard Chaurand, Monsieur Vincent Bernard, Monsieur Bruno Salmon.

Secrétaire du Conseil

Monsieur Dominique Perego

1.1.2. Les équipes en charge du contrôle

• L'Audit Interne LaSer (AI)

Son rôle est d'effectuer des missions d'audit (contrôle périodique) au sein de LaSer et ses filiales.

Directement rattachée à la Direction Générale, cette entité en charge du contrôle périodique est composée de 18 auditeurs.

• L'Audit Interne des filiales

Certaines filiales, qu'elles soient en France ou à l'étranger, disposent d'une structure d'Audit Interne composée d'1 à 7 personnes. Son rôle est d'effectuer des missions d'audit (contrôle périodique) sur l'activité de la filiale en appliquant la méthodologie définie par l'Audit Interne et de rendre compte de ses travaux à l'Audit Interne.

Ces structures sont co-dirigées par la Direction de la filiale et par la Direction de l'Audit Interne (règle de la co-tutelle). L'effectif total de ces structures est de 12 auditeurs.

• La Direction du Contrôle Permanent LaSer (DCP)

- Directement rattachée à la Direction Générale et d'un effectif de 40 personnes, cette direction est composée des services suivants :

- La «Compliance», qui est en charge des risques de non-conformité et de réputation ainsi que du contrôle des activités externalisées.

- La « Coordination du Contrôle Permanent et Risque Opérationnel » qui :
 - définit la méthodologie en matière de contrôle permanent et de risque opérationnel,
 - coordonne et supervise les actions des contrôles sectoriels tant dans les entités « crédit » que les entités « service ».
 - réalise les reportings réglementaires pour les activités crédit (CRB, AMF, LSF).
 - Pilote et coordonne l'ensemble du dispositif de gestion du risque opérationnel selon la méthode avancée Bâle II pour LaSer Cofinoga.
- Le « Risk Management » qui :
 - assure l'identification et la maîtrise des risques accidentels et aléatoires
 - coordonne l'élaboration des plans de continuité d'activité et de gestion de crise
 - définit la politique Groupe en matière de sécurité de l'information
 - gère les assurances « risques d'entreprise ».
- Le « Back et Middle Office financier » qui :
 - assure l'enregistrement et la gestion administrative des opérations financières
 - contrôle le respect des normes internes en matière d'intervention sur les marchés financiers.
- Les « Fraudes et contrôles » qui :
 - supervisent et gèrent les outils de détection et de prévention des fraudes
 - réalisent des contrôles permanents automatisés ou sur pièces au sein des activités crédit en France.
- La « Gouvernance » qui :
 - assure le co-management des fonctions Contrôle Permanent en entités et filiales
 - pilote le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les organes de contrôle (Audit Interne et Contrôle Permanent)

De plus, il existe des structures de Contrôle Permanent au sein des entités et filiales qui sont co-managées (principe de co-tutelle) par la Direction des entités et par la Direction du Contrôle Permanent. Ces structures recouvrent en général le même périmètre de responsabilité que celui de la DCP.

Ces structures comprennent 60 personnes.

• La Direction Finance Risque et Croissance Externe

Cette Direction comprend des services qui participent pleinement au contrôle permanent des activités.

- Le « Risque Crédit » qui est en charge de la définition des normes générales, de l'analyse et du contrôle du risque crédit sur la totalité du périmètre crédit France et International. Il est notamment en charge du contrôle permanent des modélisations relatives à la méthode avancée retenue dans le cadre de Bâle II par LaSer Cofinoga. A noter qu'à compter du 1/1/2010 cette Direction sera directement rattachée à la Direction Générale
- Les « Achats et process MEGA » qui s'assurent, pour les projets d'un montant significatif, du respect des méthodes d'élaboration de ces dossiers et assurent le pilotage et l'animation du Comité des Programmes qui a pour mission le choix et le monitoring des projets d'un coût significatif. Il administre aussi la base process MEGA.
- La « Planification » qui regroupe notamment la comptabilité et le contrôle de gestion et dispose de procédures de contrôle permanent dans le domaine financier et comptable (Voir détail en § 2.4 : Procédures de contrôle permanent dans le domaine financier et comptable).

Ces différents services disposent de relais auprès des entités opérationnelles ou supports, notamment en matière de risque crédit et de contrôle de gestion.

En ce qui concerne la comptabilité, les responsables comptables des filiales sont co-managés (co-tutelle) par la Direction des entités et la Direction de la Planification.

• **La Direction des Systèmes d'Information.**

Cette Direction dispose d'un service Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) qui s'assure de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques.

1.2. Les références externes et internes à l'entreprise

Il s'agit pour le dispositif de contrôle interne mis en place de veiller au respect des :

- Lois et réglementation en vigueur notamment le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Loi sur la sécurité financière,
- Lois en matière de crédit à la consommation,
- Lois informatiques et liberté et code des assurances.

Par ailleurs, LaSer Cofinoga dispose des normes et procédures suivantes en vigueur :

Organisation et contrôle :

- Elaboration et mise en œuvre des procédures (transversales d'entreprise),
- Charte de Contrôle Interne, charte de Contrôle Permanent, charte de Compliance, charte d'Audit Interne
- Procédure de conduite d'une mission d'audit,
- Procédure de lancement d'une nouvelle activité ou produit,
- Procédure de contrôle des activités externalisées
- Règles de sécurité physique,
- Code de déontologie
- Règles d'éthique en matière d'activité de crédit.
- Gestion de la confidentialité.

Comptabilité et contrôle de gestion :

- Normes comptables (9 modules relatifs aux règles de comptabilisation des opérations),
- Règlement des prestations inter-branches,
- Règles d'engagement de dépenses,
- Procédures budgétaires et planning stratégique,
- Gestion des projets.

Refinancement et opérations de trésorerie :

- Règles d'intervention sur les marchés financiers (relatives à la couverture des risques de contrepartie, de taux, de liquidité et de change),
- Règles et délégations en matière de flux financiers.

Juridique :

- Procédures juridiques relatives à la validation des contrats de prestations de services ou des contrats partenaires, aux actions judiciaires, aux déclarations CNIL, à la transmission de fichiers, à la conformité légale des publicités en matière de crédit à la consommation.

Communication :

- Prise de parole extérieure au nom et pour le compte de l'entreprise,

Informatique :

- Procédures relatives à la gestion des habilitations,
- Règles relatives à la sécurité informatique (back-up des systèmes, sauvegarde des données, sécurité des réseaux et des liaisons externes, ...).

Crédit et opérations clientèles :

- Obligation TRACFIN sur mouvements financiers (cf. lutte contre le blanchiment des capitaux) ;
- Normes Risque Crédit :
 - Structure et organisation de la gestion du risque (comités, mission du risque corporate, du risque international, du risque opérationnel),
 - Clients (formalisme juridique du contrat, règles d'acceptation, déplaçonnement et autres opérations sur le compte du client, ...),
 - Partenaires (formalisme du contrat, activités « interdites », agrément des points de vente, suivi du risque par point de vente, avances sur commissions, règles particulières pour les salariés partenaires ou du Groupe LaSer),
 - Outils (scores, utilisations des fichiers négatifs ou positifs, modalité d'étude des dossiers, détection des fraudes, contrôle de l'achat, nouveaux médias),
 - Stratégie (tests de stratégie, documentation des stratégies),
 - Recouvrement (organisation, stratégies, outils de gestion et de pilotage, charte de déontologie),
 - Reporting : suivi du risque et de l'impayé (tableaux de bord, suivi des scores, système de provisionnement de l'impayé) ;
 - Procédures opérationnelles de recouvrement (délais de traitement, régularité des relances, gestion du surendettement, règles de passage à pertes),
 - Procédure de prévention des fraudes.

A cette fin, des outils sont mis en place par l'ensemble des services ; à savoir :

- Un organigramme fonctionnel,
- Des fiches de postes et de mission,
- Un système de délégations et de pouvoirs,
- Une description des process,
- Des procédures opérationnelles relatives aux aspects métiers et transversales d'entreprise émises par les entités corporate,
- Des outils de reporting et de communication,
- Une organisation des contrôles permanents.

Activité de services marketing:

- Les procédures de contrôle interne s'articulent autour du cycle de vie des affaires depuis l'identification des opportunités commerciales jusqu'à la totale exécution du contrat conclu avec le client (prestation effectuée, dernières factures émises encaissées, absence de litige).
- Les procédures sont en place dans les entités opérationnelles et concernent:
 - Le cycle de vie des affaires
 - La gestion des opportunités et des commandes
 - L'enregistrement des contrats
 - La gestion des achats
 - La facturation
 - Le recouvrement.
- Afin de permettre la mise en oeuvre de ces procédures, les entités s'appuient sur l'outil de gestion des projets services « Changepoint ».

2. Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne

2.1. L'identification des risques

Les risques sont identifiés et regroupés par famille. Pour résumer, il existe 6 familles de risques qui sont le risque opérationnel, le risque crédit, le risque de marché, le risque de non-conformité, de réputation et enfin le risque économique.

2.2. Caractère centralisé ou décentralisé des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont à la fois centralisées et décentralisées dans la mesure où elles existent dans la société qui consolide les comptes et dans les filiales consolidées.

2.3. Procédures de Contrôle permanent et de Contrôle périodique

Il existe 3 niveaux de contrôle :

2.3.1 Le contrôle permanent (niveaux 1 et 2)

Contrôles effectués selon une fréquence allant de quotidienne à inférieure à 1 an

Niveau 1 : Auto-contrôle et contrôle hiérarchique direct

Il est effectué par les opérateurs ou leur hiérarchie directe en continu au sein des entités :

- Vérification de la justesse des opérations effectuées,
- Contrôle permanent de la qualité d'exécution des tâches.

Niveau 2 : Contrôle permanent opérationnel

Il est effectué par les Contrôleurs permanents des entités opérationnelles ou supports en opposition de fonction vis-à-vis des autres collaborateurs de l'entité :

- Contrôle par échantillonnage du respect des normes, procédures et délégations selon une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle,

Niveau 2 : Contrôle permanent fonctionnel

Il est effectué par les Directions Corporate en charge de certains types de risque (Fraudes & contrôles, Compliance, Comptabilité, DSI, Risque, ...). Le principe retenu étant l'indépendance vis-à-vis des entités opérationnelles :

- Contrôle de l'application par les entités des normes et procédures transversales d'entreprise émises par les Directions Corporate dans leur périmètre de responsabilité.
- Contrôles effectués à partir de requêtes automatiques ou de sélections manuelles,

Pour sa part, la DCP coordonne l'ensemble du dispositif de contrôle permanent :

- définit le cadre normatif de la réalisation des contrôles permanents
- s'assure de l'exhaustivité des contrôles permanents sur tous les domaines d'activités
- Elabore les reporting réglementaires

2.3.2. Le contrôle périodique (Niveau 3)

Contrôles effectués selon une fréquence allant de 1 an à 4 ans

Audit interne

Il est effectué par l'audit interne corporate qui intervient dans toutes les entités et sur tous les types de risque :

- Contrôle de la qualité, de la conformité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne,
- Réalisation de full-audit, d'audits d'efficacité ou de conformité,
- Réalisation d'interventions ponctuelles sur des problèmes spécifiques,

Ce même type de mission peut être effectué au sein des filiales par leur propre audit interne et ce, sous la responsabilité fonctionnelle de l'audit interne corporate.

2.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Des réunions hebdomadaires sont organisées entre le responsable de la comptabilité et son équipe de Direction (responsable Comptabilité Crédit, responsable méthodes & Contrôle, service Comptabilité des filiales)

Ces réunions ont pour objectif de traiter des sujets transversaux et des plannings à l'intérieur de la Direction Comptable, afin d'avoir une vision globale des impacts qu'ils peuvent avoir sur les différents métiers de la Direction Comptable.

Les Niveaux de contrôle

Il existe différents niveaux de contrôle.

En ce qui concerne le contrôle permanent :

- *Le premier niveau de contrôle* est assuré par les managers de groupes, les responsables hiérarchiques directs des collaborateurs en charge des travaux de comptabilité et de finance. Ce dispositif de contrôle permet de garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ainsi que la surveillance des risques.

- Contrôle d'exhaustivité : s'assurer que toutes les opérations sont enregistrées ;
- Contrôle de réalité ou d'existence : s'assurer de la conformité du solde comptable avec la réalité (ex : rapprochement de la comptabilité auxiliaire avec les fichiers de gestion) et vérifier que seules les opérations de la période ont été prises en compte ;
- Contrôle de propriété : vérifier que les informations du système d'information sont relatives à des opérations réellement contractées par la société;
- Contrôle d'évaluation ou exactitude : vérifier que les informations sont correctement évaluées;
- Contrôle de comptabilisation : valider la correcte comptabilisation de l'opération (respect des principes comptables, imputation dans le compte comptable approprié).

A titre d'exemple :

- Le déversement d'événements émanant des applicatifs de gestion (chaîne crédits, trésorerie, recouvrement, contentieux) dans le logiciel comptable fait l'objet d'un contrôle mensuel. Ces contrôles sont réalisés à l'aide de la piste d'audit et des états de restitutions.
- Les flux bancaires de toutes les activités font l'objet d'un suivi attentif et sont également vérifiés chaque jour. Des rapprochements bancaires mensuels sont formalisés.
- Les contrôles relatifs à l'exhaustivité des encours des chaînes de crédit, du contentieux, des frais généraux et du passif de la banque sont quant à eux effectués à périodicité mensuelle ainsi que les opérations hors bilan. A cet égard, des cadrages des données comptables et de gestion des encours sains et douteux sont effectués à périodicité mensuelle.

Par ailleurs, le Produit Net Bancaire, le compte de charges d'exploitation ainsi que le coût du risque sont établis mensuellement et présentés à la Direction Générale.

- *Le second niveau de contrôle* concerne le responsable de la comptabilité de LaSer Cofinoga, ses responsables de service et le service Contrôle des filiales. Ces contrôles sont à fréquence périodique et ont pour objectif de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôles réguliers mis en place au niveau des équipes, de la régularité des opérations et du respect des procédures. Il s'agit essentiellement des contrôles de cohérence des informations financières et comptables.

A noter par exemple comme type de contrôles :

- L'établissement des rapprochements bancaires par le service contrôle,
- La revue des dossiers de clôture,

Le troisième niveau de contrôle est effectué au travers des travaux des services de la Planification par un rapprochement des résultats analytiques du Groupe avec les résultats consolidés

Une procédure de diffusion des plannings d'arrêté reprenant les étapes clés et les échéances associées, ainsi qu'un compte rendu de clôture décrivant les difficultés rencontrées, sont mis en place.

Ce niveau de contrôle concerne également le service fiscalité qui veille notamment à la bonne application de la réglementation fiscale, supervise l'ensemble des déclarations fiscales établies par les équipes comptables.

En ce qui concerne le contrôle périodique :

- *Le troisième niveau de contrôle* est effectué par l'audit interne.

- Enfin un contrôle de « quatrième niveau », centré sur l'activité financière et comptable, est par ailleurs, assuré par la Commission Bancaire (au travers des différents reportings effectués : états statistiques mensuels et états réglementaires trimestriels) et par les commissaires aux comptes.

2.5. Procédures de gestion du risque client

L'octroi des crédits est structuré autour de :

- un système de délégation qui définit les plafonds d'engagement,
- des procédures d'acceptation différenciées en fonction des produits et des canaux de recrutements,
- un comité d'engagement en France pour les consolidations de créances les plus importantes,
- un dispositif de contrôle permanent de niveau 1 et de niveau 2 sur l'ensemble des domaines.

Les politiques d'octroi des crédits s'appuient à la fois sur des modèles statistiques de notation interne (scores d'acceptation et de comportement), et sur des règles qui font l'objet de revues régulières. Les scores utilisés sont développés en interne, par une équipe dédiée, selon les critères de segmentation les plus pertinents.

Concernant les produits revolving, les limites autorisées fixées lors de l'ouverture des comptes peuvent être revues périodiquement en fonction de critères basés sur le comportement de paiement du crédit jusqu'à la limite maximum autorisée fixée à 15 000 euros. De même à partir d'un certain montant d'utilisation du crédit la situation budgétaire du client est revue avec lui sur la base de justificatifs qui lui sont demandés.

Le Groupe LaSer Cofinoga utilise une méthode de provisionnement homogène dans l'ensemble de ses filiales. Conformément aux normes IFRS, le principe est fondé sur le calcul d'une probabilité de pertes appliquée aux encours ayant au moins un retard de paiement.

Les créances jugées irrécouvrables sont passées en perte à la délivrance du certificat d'irrecevabilité en France et selon des méthodes de gestion assez similaires à l'International, à l'exception de certains pays qui traditionnellement constatent les pertes plus tôt dans le cycle de recouvrement. D'autres facteurs, comme notamment les cas de fraude avérée, peuvent entraîner le passage à perte plus rapidement.

II - CONDITIONS DE PREPARATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La préparation des conseils d'administration s'effectue sous la direction du Président du Conseil d'Administration qui organise les travaux de préparation, conformément à l'article L 225-51 du code de commerce.

Les Conseils d'Administration de la société font l'objet d'environ quatre réunions préparatoires.

Les participants à ces réunions appartiennent à la Direction Générale, à la Direction Financière et au Secrétariat Général.

Le Président du Conseil d'Administration établit l'ordre du jour du Conseil d'Administration et fixe des directives concernant la préparation des conseils d'administration et les documents à élaborer, directives suivies lors des réunions de préparation.

Le Président du Conseil d'Administration transmet l'ordre du jour aux administrateurs préalablement à la réunion.

Mission des réunions préparatoires

Sur les directives du Président du Conseil d'Administration, les réunions préparatoires consistent à :

- Assurer en liaison avec notamment les services chargés du développement en France et à l'étranger, les services comptables, de contrôle interne, du back office, du contrôle de gestion, de la trésorerie et du refinancement, la préparation de documents en vue de leur remise au Conseil,
- La préparation des dossiers d'investissement ou autres présentés et remis aux administrateurs, pour une information ou pour une approbation,
- La préparation de fiches explicatives par sujet abordé en Conseil à destination du Président du Conseil d'Administration et de la Direction Générale et visant à les aider dans la direction de la séance du Conseil,
- L'organisation générale de la réunion.

Tous les documents remis aux administrateurs font l'objet d'une validation préalable par le Président du Conseil d'Administration.

L'élaboration des dossiers

Le Secrétariat Général assure la centralisation des documents remis aux administrateurs et constitue à cet effet des dossiers, lesquels sont validés par le Président du Conseil d'Administration dans le cadre de ses fonctions.

III. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Pas de modalités particulières.

IV. GOUVERNEMENT DES ENTREPRISES

La Société a adopté le code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants lors du Conseil d'Administration du 19 février 2009. Ce code est disponible sur le site internet du MEDEF, www.code-afep-medef.com.

La rémunération des dirigeants est fixée au sein d'un comité des rémunérations constitué au niveau de la société LaSer, maison mère de LaSer Cofinoga.

8.7 Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux Administrateurs de leur mandat pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice s'élève à 244 088 559,41 € décide de l'affecter au compte Report à Nouveau, lequel s'élèvera après cette affectation à la somme de 496 632 974,48 €

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en euros par action) :

Exercice	Dividende net payé
2006	0
2007	3,0048
2008	12,08

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jacques CALVET, en qualité d'Administrateur, nommé par le Conseil d'Administration du 28 août 2009.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à LA GAZETTE DU PALAIS, à l'effet d'accomplir, le cas échéant, tous les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de PARIS concernant les déclarations modificatives rectifiant, complétant ou annulant les mentions portées au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que toutes les formalités requises, résultant de la tenue de la présente Assemblée.

9 Rapport des Commissaires aux comptes

**CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIES**
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
Crystal Park
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Laser Cofinoga

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Laser Cofinoga, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.3.1. et 1.1. de l'annexe qui décrivent les incidences sur les comptes de la correction d'erreur relative au calcul de la décote sur les créances restructurées ainsi que les nouvelles normes et interprétations que Laser Cofinoga a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, notamment IAS 1 et IFRS 7.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Principes comptables

1. Règles et principes comptables

Instruments dérivés

La note 1.3.2. de l'annexe expose les principes d'éligibilité aux relations de couverture des instruments utilisés dans le cadre de la couverture du risque de taux des portefeuilles de créances en application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carved out »).

Activités arrêtées ou en cours de cession

Les notes 1.3.5 et 2 de l'annexe exposent les modalités retenues par le groupe pour le traitement de la cession des activités portugaises et l'arrêt des activités espagnoles destinées à être cédées, en application de la norme IFRS 5.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2. Changements comptables

Correction d'erreur

La note 1.3.1. de l'annexe expose la correction d'erreur intervenue au cours de l'exercice relative au calcul de la décote sur les créances restructurées. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2008, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de cette correction d'erreur. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2008.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2008 et l'information donnée à ce titre dans la note 1.3.1. de l'annexe.

Nouvelles normes et interprétations

La note 1.1. de l'annexe expose les nouvelles normes et interprétations ayant un caractère obligatoire que votre société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, notamment la norme IAS 1 révisée relative à la présentation des états financiers et l'amendement de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir pour les instruments financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié la correcte application de ces changements comptables obligatoires et le caractère approprié de la présentation des incidences de ces changements dans les notes de l'annexe.

3. Estimations comptables

Ecarts d'acquisition

Conformément aux modalités décrites dans la note 1.3.8. de l'annexe, votre groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur la base des plans de développement prévisionnels des unités génératrices de trésorerie concernées.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthodologie adoptée en la matière par votre groupe et à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

Dépréciations constituées en couverture du risque de crédit

Votre groupe constate des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, selon la méthodologie décrite dans la note 1.3.4. de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'approche retenue par votre groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, pour estimer ces risques, et à mettre en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de la méthode conduisant à la couverture de ces risques par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUT ET
ASSOCIES

PRICEWATERHOUSECOOPERS
Audit

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Brun

Anik Chaumartin

Thierry Gorlin